

2026-2035

PLAN DÉCENNAL SUR LE LOGEMENT ET LA LUTTE CONTRE L'ITINÉRANCE





RECONNAISSANCE DU TERRITOIRE

Nous reconnaissons que la région de York est située sur le territoire traditionnel de nombreux peuples autochtones, notamment les Anishinaabeg, les Haudenosaunee, les Huron-Wendat et les Métis, ainsi que sur les territoires visés par les Traités des Haudenosaunee, de la Première Nation des Mississaugas de Credit et des Premières Nations des Traités de Williams. Aujourd’hui, cette région abrite de nombreux groupes autochtones diversifiés et nous reconnaissons leur histoire, leur spiritualité, leur culture et leur gestion de ce territoire. Nous reconnaissons également la Première Nation des Chippewas de l’île Georgina comme notre communauté autochtone la plus proche.

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION DE LA RÉGION DE YORK ET DES MEMBRES DU CONSEIL RÉGIONAL



Président et chef
de la direction
Eric Jolliffe

Le logement est un besoin fondamental et la pierre d’assise de collectivités saines et inclusives. Il favorise la santé et le bien-être, tout en permettant à la population d’avoir accès à l’emploi, aux transports et aux services essentiels. Le Conseil régional de York demeure résolu à bâtir des collectivités complètes offrant une diversité de logements et le soutien dont les résidentes et résidents ont besoin à toutes les étapes de leur vie.

Comme bien d’autres collectivités au Canada, la Région de York continue de faire face à des défis liés à l’abordabilité du logement. Les options de logement abordable sont limitées, l’itinérance est en hausse et les besoins en soutien pour assurer la stabilité résidentielle ne cessent d’augmenter. Même si la Région a réalisé des progrès importants grâce à ses précédents plans en matière de logement et de lutte contre l’itinérance, les systèmes de logement abordable ainsi que les services d’hébergement d’urgence et de logement transitoire demeurent soumis à d’importantes pressions. Ces défis sont accentués par la nécessité d’un financement stable et prévisible de la part des gouvernements fédéral et provincial.

Le Plan sur le logement et la lutte contre l’itinérance 2026-2035 présente une feuille de route pour relever ces défis au cours de la prochaine décennie. Par l’entremise de ce plan, le Conseil régional s’engage à investir dans de nouvelles solutions de logement hors marché, à aider les personnes à trouver et à conserver un logement, ainsi qu’à renforcer le système de logement et de lutte contre l’itinérance.

L’atteinte de ces objectifs reposera sur une étroite collaboration entre la Région de York, ses neuf municipalités locales, les organismes communautaires et les gouvernements fédéral et provincial. Ensemble, nous poursuivrons nos efforts pour que les résidentes et résidents puissent trouver un logement qui répond à leurs besoins et le conserver, tout en continuant à bâtir des collectivités fortes, bienveillantes et sécuritaires où chaque personne peut s’épanouir.



Maire
Frank Scarpitti
Ville de Markham



Conseiller régional
Michael Chan
Ville de Markham



Conseiller régional
Jim Jones
Ville de Markham



Conseiller régional
Joe Li
Ville de Markham



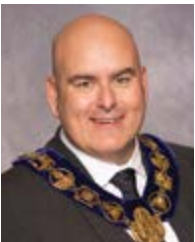
Conseiller régional
Alan Ho
Ville de Markham



Maire
John Taylor
Ville de Newmarket



Conseiller régional
Tom Vegh
Ville de Newmarket



Maire
Steven Del Duca
Ville de Vaughan



Conseillère régionale
Linda Jackson
Ville de Vaughan



Conseiller régional
Mario Ferri
Ville de Vaughan



Conseiller régional
Gino Rosati
Ville de Vaughan



Conseiller régional
Mario G. Racco
Ville de Vaughan



Mairesse
Margaret Quirk
Ville de Georgina



Conseillère régionale
Naomi Davison
Ville de Georgina



Maire
David West
Ville de Richmond Hill



Conseiller régional
Godwin Chan
Ville de Richmond Hill



Conseiller régional
Joe DiPaola
Ville de Richmond Hill



Maire
Tom Mrakas
Ville d’Aurora



Mairesse
Virginia Hackson
Ville d’East Gwillimbury



Maire
Steve Pellegrini
Canton de King



Maire
Iain Lovatt
Ville de Whitchurch-Stouffville

Table des Matières

Council Message

Résumé Exécutif

Aperçu du Plan

Objectif

Principes directeurs

Notre Plan renouvelé

Contexte du logement

Une responsabilité partagée

L'ampleur du défi

Pressions sur le système de logement et de lutte contre l'itinérance : aperçu des besoins en logement dans la Région de York

Renouveler notre approche

Priorités pour les 10 prochaines années

PRIORITÉ 1: Accroître et préserver l'offre de logements locatifs

PRIORITÉ 2: Aider les personnes à trouver et à conserver un logement

PRIORITÉ 3: Renforcer le système et défendre ses intérêts

Mise en œuvre du plan et suivi des progrès

Financement des priorités du plan

Annexe A: Évaluation des besoins

Annexe B: Ce que nous avons entendu

Annexe E: Glossaire

Image de couverture: Des élèves de l'école catholique Sainte-Bernadette ont créé une bannière pour souhaiter la bienvenue aux résidents de The Bridge, un logement de transition situé dans la ville de Georgina.

Résumé Exécutif

Le logement est un déterminant essentiel de la santé, de la sécurité économique et du bien-être des collectivités. Veiller à ce que les résidents puissent trouver un logement sûr et abordable permet aux personnes de participer pleinement au marché du travail, de prendre soin de leur famille et de contribuer à la vie de leur quartier et de leur collectivité.

Le système de logement et de lutte contre l'itinérance de la municipalité régionale de York dessert une population diversifiée et en croissance répartie dans neuf municipalités locales. À titre de gestionnaire de services, la Région dirige la planification du système, investit dans la construction et le maintien de logements communautaires, offre des programmes visant à prévenir et à contrer l'itinérance, et collabore avec des partenaires de l'ensemble du système afin d'aider les personnes à trouver et à conserver un logement. Depuis que le Conseil régional de York a approuvé le premier Plan sur le logement et la lutte contre l'itinérance, [Housing Solutions: A place for everyone](#) (Solutions en matière de logement : une place pour tous) en 2014, la Région a mis en place et renforcé un système de programmes, de services et de partenariats qui continue d'évoluer en fonction des besoins de la collectivité. Le système a été davantage renforcé grâce à une importante mise à jour du Plan en [2019](#) ainsi qu'à la mise en œuvre du [Plan de 2024 à 2027](#) du système de services en matière d'itinérance, qui oriente l'approche et les investissements de la Région afin de réduire et de prévenir l'itinérance.

Malgré les progrès réalisés, les pressions exercées sur le système continuent de s'intensifier. Les revenus n'ont pas suivi le rythme de l'augmentation des prix des logements, et les taux d'inoccupation des logements locatifs sont généralement demeurés faibles. De plus en plus de résidents éprouvent des difficultés à trouver un logement

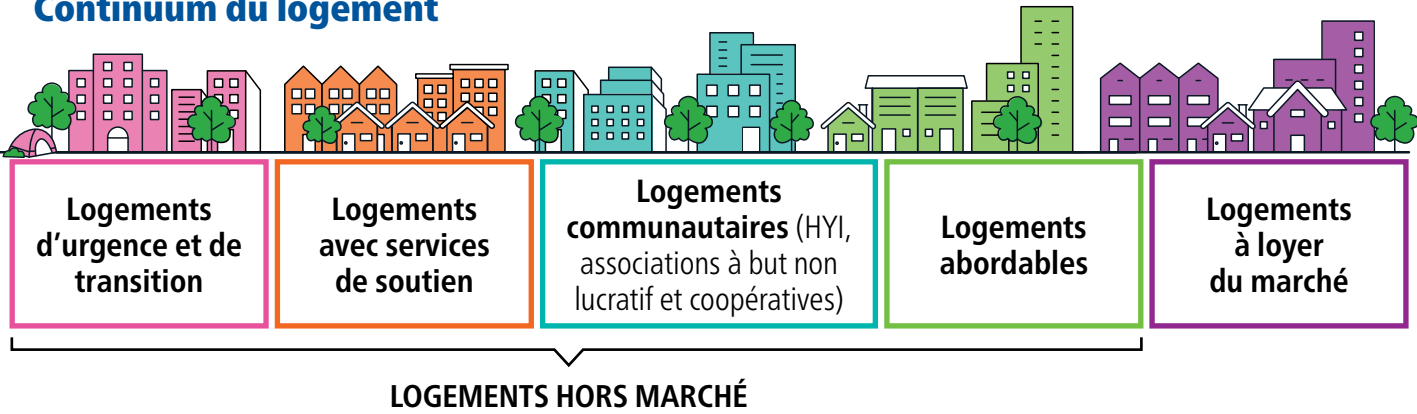
qu'ils peuvent se permettre. Les logements d'urgence et de transition fonctionnent régulièrement à pleine capacité ou presque, et les personnes y demeurent plus longtemps avant d'accéder à un logement qu'elles peuvent se permettre.

Pour relever ces défis, il faut une action concertée, une planification à long terme, des investissements accrus de la part de tous les ordres de gouvernement et une collaboration renforcée entre tous les partenaires.

Ce Plan constitue la feuille de route de la Région et de ses partenaires pour relever ensemble ces défis. Il établit l'orientation stratégique quant à la manière dont la Région planifiera, investira et offrira des programmes et des services en matière de logement et de lutte contre l'itinérance. Il s'appuie sur les travaux réalisés dans le cadre des plans précédents et est éclairé par les consultations menées auprès des résidents, des partenaires communautaires, des fournisseurs de logements et des municipalités locales afin de mieux comprendre les besoins et les possibilités d'amélioration du système. Afin de conserver la souplesse nécessaire pour s'adapter aux nouvelles occasions et aux changements qui touchent le système, ce Plan sera accompagné de plans d'action précisant les initiatives, les échéanciers et les ressources nécessaires.

En collaboration avec ses partenaires, la Région s'efforcera, au cours de la prochaine décennie, d'accroître et de maintenir l'offre de logements hors marché, d'aider les personnes à trouver et à conserver un logement, ainsi que de renforcer et de défendre le système de logement et de lutte contre l'itinérance en développant la capacité du système et en améliorant la coordination.

Continuum du logement



Aperçu du Plan

Objectif

Ce Plan favorisera un système coordonné qui offre des solutions de logement et des mesures de soutien aux résidents à revenu faible ou modéré. Cela signifie prévenir l'itinérance avant qu'elle ne survienne, accroître et maintenir des options de logement sécuritaires répondant aux besoins des résidents et, lorsqu'une situation d'itinérance survient, faire en sorte qu'elle soit de courte durée et ne se reproduise pas.

Principes directeurs

Les principes suivants ont orienté l'élaboration du Plan et guideront sa mise en œuvre.



Approche fondée sur les droits de la personne : Le droit à un logement adéquat est reconnu comme un droit fondamental de la personne par la Loi sur la stratégie nationale sur le logement de 2019. Le droit au logement n'oblige pas les gouvernements à fournir un logement à chaque personne, mais plutôt à veiller à ce que le système de logement permette à chacun d'accéder à un logement qui favorise sa sécurité, sa dignité et son bien-être¹. En pratique, cela signifie concevoir et offrir des programmes qui réduisent les obstacles à l'accès, soutiennent les résidents les plus à risque et répondent à la diversité des besoins. Cela comprend notamment l'accessibilité des services, l'utilisation de données pour mieux comprendre les personnes desservies et cerner les obstacles, ainsi que la participation de personnes ayant un savoir expérientiel à la conception des programmes.



Collectivités complètes : Les résidents ont besoin de logements bien reliés aux services, aux réseaux de transport, aux possibilités d'emploi, aux soins de santé et aux services de soutien. Le Plan reconnaît que l'accès à un logement stable, à des mesures de soutien appropriées et à des services coordonnés contribue à des collectivités plus sûres et en meilleure santé pour l'ensemble des résidents de la Région.



Approches audacieuses et novatrices : L'ampleur des besoins en logement exige de la créativité et une volonté d'explorer de nouvelles approches. La Région et ses partenaires mettront en œuvre des solutions novatrices, adopteront de nouveaux outils et de nouvelles pratiques, et réagiront de manière proactive aux pressions émergentes en matière de logement afin d'obtenir de meilleurs résultats pour les résidents en matière de logement.



Collaboration et partenariats : Aucune organisation ne peut, à elle seule, relever les défis liés au logement et à l'itinérance. La réussite de ce Plan repose sur une action concertée entre les partenaires et les différents secteurs, notamment les municipalités locales, les fournisseurs de logements, les organismes communautaires, les partenaires du secteur de la santé et le secteur privé. En harmonisant leurs efforts et en mettant en commun leurs connaissances, les partenaires peuvent offrir des réponses en matière de logement plus coordonnées et plus efficaces.



Représentation stratégique : Le financement des immobilisations et du fonctionnement provenant des gouvernements fédéral et provincial est essentiel à la réalisation des engagements énoncés dans le présent Plan. En plus de planifier de manière proactive et de tirer parti de toutes les sources de financement disponibles, la Région mènera des activités de représentation afin d'obtenir le financement, les changements de politiques et les soutiens au système nécessaires à la mise en œuvre de ce Plan.

1 Commission canadienne des droits de la personne, 2026, Le logement en tant que droit de la personne | [Commission canadienne des droits de la personne](#)

Notre Plan renouvelé

Au cours des 10 prochaines années, la Région mettra en œuvre trois priorités :



PRIORITÉ 1 : ACCROÎTRE ET PRÉSERVER L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS

Créer de nouvelles options de logement locatif et préserver celles qui existent déjà

1. Construire de nouveaux logements hors marché et en faciliter la réalisation*
2. Leverage public lands and strategic partnerships to increase housing supply
3. Tirer parti des terrains publics et des partenariats stratégiques afin d'accroître l'offre de logements



PRIORITÉ 2 : AIDER LES PERSONNES À TROUVER ET À CONSERVER UN LOGEMENT

Prévenir l'itinérance et renforcer la stabilité résidentielle

1. Prévenir la perte de logement
2. Faciliter l'accès aux services et accroître les parcours vers un logement permanent
3. Bâtir des collectivités résilientes et offrir les mesures de soutien appropriées aux personnes ayant des besoins complexes



PRIORITÉ 3 : RENFORCER LE SYSTÈME ET DÉFENDRE SES INTÉRÊTS

Renforcer la capacité, la coordination et défendre les besoins du système

1. Renforcer le leadership et la coordination du système
2. Faire progresser la représentation stratégique et la réforme des politiques
3. Améliorer la capacité, le rendement et l'innovation du système

*Les logements hors marché comprennent les logements abordables, communautaires, avec services de soutien, d'urgence et de transition.

Le Plan sera guidé par des plans d'action qui seront approuvés par le Conseil afin d'offrir la souplesse nécessaire pour répondre aux nouvelles occasions et aux changements liés au financement, aux conditions du marché et aux besoins de la collectivité, tout en faisant progresser l'orientation stratégique à long terme.

Contexte du logement

Une responsabilité partagée

Bien que la Région s'engage à utiliser tous les outils à sa disposition en tant que gestionnaire de services afin de répondre à la crise du logement et de l'itinérance déclarée par le Conseil en [2021](#), les gouvernements fédéral et provincial supervisent bon nombre des leviers de politiques, des programmes de financement et des cadres réglementaires qui influencent ce que la Région peut accomplir. Des investissements soutenus des gouvernements supérieurs sont essentiels pour réaliser des progrès significatifs en matière d'abordabilité du logement et de lutte contre l'itinérance pendant la durée de ce Plan et au-delà. Ce Plan précise ce que la Région peut réaliser avec ses ressources actuelles ainsi que ce qui est possible grâce à un partenariat durable avec les gouvernements supérieurs.

Les partenariats sont essentiels à la mise en œuvre du Plan, notamment la collaboration avec les municipalités locales, les fournisseurs de logements, les organismes communautaires et le secteur privé afin d'atteindre des objectifs communs.



Gouvernement fédéral

- Établit l'orientation et la stratégie nationales en matière de logement
- A établi la Stratégie nationale sur le logement en 2017
- Fournit le financement Vers un chez-soi pour lutter contre l'itinérance par l'entremise d'entités communautaires
- A lancé Bâtir des logements au Canada (BLC) en 2025 afin d'accroître l'offre de logements hors marché, de soutenir le financement et de favoriser des méthodes de construction novatrices utilisant des technologies canadiennes
- Supervise le Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA)

Le carrefour de Richmond Hill offre des logements d'urgence, de transition et communautaires dans la ville de Richmond Hill.



Gouvernement provincial

- Établit l'orientation des politiques en matière de logement, définit le logement abordable et fixe les exigences législatives applicables aux gestionnaires de services
- Finance les programmes de logement et de lutte contre l'itinérance offerts par les gestionnaires de services
- Finance et administre les programmes de logements avec services de soutien, notamment pour les personnes ayant des besoins liés à la santé mentale et aux dépendances, les adultes ayant une déficience développementale et les survivants de violence fondée sur le genre
- Assure la protection des locataires par l'entremise de la Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation
- Établit les règles et les règlements en matière d'aménagement du territoire, les cibles en matière de logement et les exigences de planification par l'entremise de la [Loi sur l'aménagement du territoire](#) et de la Déclaration de principes provinciale sur [l'aménagement du territoire](#)
- Met en œuvre le Fonds pour accélérer la construction de logements afin d'encourager la création de logements et d'aider les municipalités à atteindre leurs cibles en matière de logement
- Fournit des prestations d'aide sociale par l'entremise des programmes Ontario au travail (OT) et Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH), y compris l'administration directe du POSPH

Région de York

- Gestionnaire de services désigné par la province en vertu de la [Loi de 2011 sur les services de logement](#)
- Principal bailleur de fonds des logements communautaires, responsable d'offrir des logements à loyer indexé sur le revenu par l'entremise de partenariats avec des fournisseurs de logements
- Propriétaire de Housing York Inc., le plus important exploitant de logements communautaires dans la Région de York
- Investit dans les réparations majeures et la gestion des actifs pour l'ensemble du portefeuille de logements d'urgence, de transition et communautaires afin de maintenir des logements sûrs et adéquats
- Construit de nouveaux logements d'urgence, de transition et communautaires en tirant parti du financement en immobilisations fédéral et provincial afin de maximiser les investissements régionaux
- Finance et supervise les organismes communautaires et les fournisseurs de services qui offrent des services liés à l'itinérance
- Élabore et met en œuvre le Plan décennal sur le logement et la lutte contre l'itinérance et rend compte annuellement au Conseil des progrès réalisés
- Offre des services favorisant la stabilité résidentielle, la prévention de l'itinérance et les interventions en situation d'itinérance
- Gère la Liste nominative (By-Name List), une liste en temps réel des personnes en situation d'itinérance utilisée pour jumeler les personnes aux options de logement appropriées
- Gère la liste d'attente pour les logements subventionnés, notamment la détermination de l'admissibilité et la priorisation conformément aux règles provinciales
- Collabore avec les municipalités, les fournisseurs de services et les partenaires communautaires afin d'intervenir de façon uniforme, sécuritaire et bienveillante auprès des personnes en situation d'itinérance
- Administre le programme Ontario au travail, notamment en aidant les clients à accéder à d'autres prestations et services

Municipalités locales

- Dirige la planification de l'aménagement du territoire, le zonage et les approbations liées aux projets d'aménagement
- Élabore les plans officiels et les règlements de zonage qui déterminent où et quels types de logements sont construits
- Élabore des plans d'action locaux en matière de logement afin de soutenir les logements du marché, les logements abordables et les logements hors marché
- Admissibles à recevoir du financement fédéral et provincial pour faire progresser les priorités en matière de logement, notamment le Fonds pour accélérer la construction de logements et le Fonds pour accélérer la construction de logements
- Offrent des services locaux qui soutiennent des collectivités complètes, notamment les parcs, les loisirs et les infrastructures locales
- Collaborent avec la Région de York pour planifier et offrir des services liés au logement et à la lutte contre l'itinérance, y compris les interventions liées aux campements

Fournisseurs de logements communautaires

- Développent, possèdent et exploitent des logements destinés à demeurer abordables à long terme
- Offrent des subventions de loyer indexé sur le revenu au nom de la Région
- Gèrent les locations, les activités des immeubles et l'entretien des immobilisations
- Offrent des mesures de soutien aux résidents et des programmes communautaires

Secteur privé (promoteurs, constructeurs et propriétaires-bailleurs)

- Offre de nouveaux logements par l'entremise de projets de logements locatifs du marché et de logements en propriété
- Participe au développement de logements abordables par l'entremise de partenariats ou de mesures incitatives
- Exploite le parc de logements locatifs du marché qui héberge la majorité des ménages locataires de la Région de York

Organismes communautaires et fournisseurs de services

- Financés par tous les paliers de gouvernement pour offrir des services de première ligne
- Offrent des logements d'urgence et de transition ainsi que des programmes d'accueil sans rendez-vous
- Fournissent des services de soutien au logement, notamment la gestion de cas, l'aide à la recherche d'un logement et la médiation avec les propriétaires-bailleurs
- Offrent des services globaux de soutien, notamment en santé mentale, en dépendances, en emploi et en établissement
- Offrent des services d'emploi aux bénéficiaires du programme Ontario au travail

L'ampleur du défi

Le rapport [Built For Good \(2025\) \(Bâtir pour le bien commun\)](#), élaboré par United Way Greater Toronto, la Fédération de l'habitation coopérative du Canada et SHS Inc., présente l'ampleur de l'offre de logements et des investissements nécessaires partout en Ontario pour répondre aux besoins actuels et projetés d'ici 2035. Pour la Région de York, les besoins comprennent :

- **37 650 logements très abordables**, dont 11 925 nouveaux logements (y compris au moins 600 destinés aux ménages autochtones et 4 100 logements avec services de soutien) ainsi que 25 725 nouvelles allocations de logement portables
- **6 800 logements modérément abordables**, dont au moins 165 nouveaux logements destinés aux ménages autochtones
- **5 745 logements à acquérir, à réparer ou à préserver**, grâce à l'acquisition de 3 090 logements locatifs abordables existants naturellement abordables et à la réparation de 2 655 logements abordables

Pour atteindre ces objectifs, le rapport estime qu'un investissement d'environ **2,6 milliards** de dollars sur une période de cinq ans sera nécessaire de la part de tous les paliers de gouvernement, dont 1,9 milliard de dollars en dépenses d'immobilisations et 735 millions de dollars en financement de fonctionnement.

Ces données illustrent l'ampleur des besoins à l'échelle du système. Bien qu'elles ne constituent pas les cibles du présent Plan, elles mettent en évidence l'écart important entre la capacité actuelle et les besoins réels, tout en soulignant la nécessité d'investissements soutenus de la part de tous les paliers de gouvernement afin de répondre aux besoins en logement dans l'ensemble de la Région de York.

Cérémonie de coupe du ruban à Mosaic House, dans la ville de Whitchurch-Stouffville, en octobre 2025





Les résidents de Lakeside Residences, dans la ville de Georgina, profitent d'un marché de produits frais.



Espace de rassemblement des résidents à Mosaic House, le plus récent ensemble de logements communautaires inauguré par Housing York Inc.



Le personnel de la Région de York échange avec des usagers des services à Inn From The Cold

Pressions sur le système de logement et de lutte contre l'itinérance : aperçu des besoins en logement dans la Région de York

Le présent Plan s'appuie sur une évaluation des besoins actuels et futurs en matière de logement dans l'ensemble de la Région de York. Cette évaluation repose sur des données provenant du système de logement et des collectivités afin de garantir que les mesures proposées sont fondées sur des données probantes et adaptées aux réalités locales. Un résumé de l'évaluation des besoins est présenté à l'annexe A.

Comme la plupart des municipalités canadiennes, la Région de York fait face à des pressions croissantes sur son système de logement et de lutte contre l'itinérance. Les coûts du logement augmentent plus rapidement que les revenus, la demande de logements subventionnés continue de croître et le nombre de personnes en situation d'itinérance est en hausse. Les indicateurs présentés à droite dressent un portrait clair des besoins et des défis auxquels la Région est confrontée.



HAUSSE DE 37 %

du prix moyen des propriétés revendues entre 2019 et 2025. En décembre 2025, le prix moyen d'une propriété revendue était d'environ **1,6 million de dollars**²



LOYER MENSUEL MOYEN

DE 1 783 \$ pour un logement d'une chambre en 2025, soit une augmentation de **40 % depuis 2019**³



Une personne seule bénéficiant du programme Ontario au travail reçoit **390 \$ PAR MOIS** pour ses coûts de logement. Ce montant est fixé par la province et n'a pas changé depuis 2018⁴

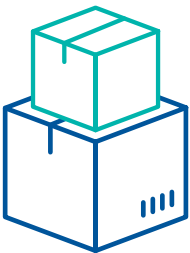
21 645 MÉNAGES

recevaient des prestations d'Ontario au travail en décembre 2025, soit une augmentation de **84 % depuis 2019**⁵



56 % DES RÉSIDENTS

indiquent que les coûts du logement les amènent à envisager de quitter la Région de York⁶



1 176 PERSONNES ont été identifiées comme étant en situation d'itinérance lors du dénombrement ponctuel de 2025, soit **UNE HAUSSE DE 34 % PAR RAPPORT À 2024**⁷



339 PERSONNES ont été identifiées comme vivant sans logement lors du dénombrement ponctuel de 2025, soit **UNE HAUSSE DE 90 % PAR RAPPORT À 2024**⁸



10 ANS: DURÉE MOYENNE

d'attente d'un demandeur pour obtenir un logement communautaire en 2025. Les demandeurs ayant accepté une allocation de logement portable ont attendu en **MOYENNE 2,5 ANS**⁹

22 074 MÉNAGES

figurent sur la liste d'attente pour un logement subventionné, soit **UNE AUGMENTATION DE 20 % EN UN AN**¹⁰

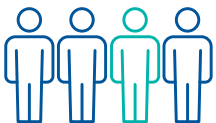


56 JOURS: durée moyenne de séjour en logement d'urgence en 2025, soit près du double de celle enregistrée en 2019¹¹



145 MILLIONS DE DOLLARS :

besoins non financés en réparations d'immobilisations pour les logements communautaires en 2026¹²



1 LOCATAIRE SUR 4

consacre 50 % ou plus de son revenu au logement¹³

2 Toronto Regional Real Estate Board, décembre 2019 et décembre 2025, Market Watch. [Market Watch – TRREB](#)

3 Société canadienne d'hypothèques et de logement, décembre 2025, Rapport sur le marché locatif.

[Tableaux de données de l'Enquête sur le marché locatif](#)

4 Gouvernement de l'Ontario, août 2024, Directive de programme [d'Ontario au travail 6.3](#) – Logement

5 Région de York, données du programme Ontario au travail, 2025

6 Région de York, sondage d'opinion communautaire de l'automne 2025

7 Région de York, dénombrement ponctuel de l'itinérance de 2025

8 Région de York, dénombrement ponctuel de l'itinérance de 2025

9 Région de York, données de la liste d'attente pour les logements subventionnés, 2025

10 Région de York, données de la liste d'attente pour les logements subventionnés, 2025

11 Région de York, Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA)

12 Région de York, Réparations d'immobilisations des fournisseurs de logements communautaires, Stratégie de développement du logement et de gestion des actifs, 2026

13 Statistique Canada, totalisations personnalisées du Recensement de 2021

Renouveler notre approche

Respecter les exigences provinciales

La *Loi de 2011 sur les services de logement* exige que les gestionnaires de services élaborent et maintiennent un plan décennal sur le logement et la lutte contre l'itinérance, conformément aux orientations établies dans la [Déclaration de principes : Plans des gestionnaires de services en matière de logement et d'itinérance](#). Le Plan doit évaluer les besoins actuels et futurs en matière de logement, établir des objectifs et des cibles, et déterminer des mesures pour répondre à ces besoins.

En août 2025, la province a publié un ensemble de priorités provinciales que les gestionnaires de services doivent prendre en considération dans l'élaboration de leurs prochains plans décennaux. Ces priorités comprennent le soutien aux cibles locales en matière de logement des municipalités, l'élaboration de stratégies visant à accroître l'offre de logements hors marché afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie nationale sur le logement du Canada, l'élaboration de stratégies de prévention de l'itinérance, la mise en place de solutions de rechange aux campements ainsi que l'intégration d'initiatives de logements avec services de soutien et la coordination avec les services. La mise en œuvre de ces priorités à l'échelle requise nécessite des investissements de la part des gouvernements supérieurs.

S'appuyer sur les progrès réalisés

La Région a connu une progression importante au cours des dernières années, alors que le Conseil a approuvé une série d'initiatives et de nouveaux investissements qui constituent le fondement du présent Plan.

En juin 2024, le Conseil a approuvé [le Plan du système de services en matière d'itinérance 2024-2027 \(PSSSI\)](#) afin d'orienter l'approche et les investissements de la Région visant à réduire et à prévenir l'itinérance. Ce Plan comprenait également des mesures de déploiement rapide pour répondre aux besoins immédiats des personnes en situation d'itinérance. Le PSSSI a établi deux objectifs ambitieux : mettre fin à l'itinérance chronique et renforcer l'approche fondée sur les droits de la personne pour lutter contre l'itinérance. Il comprenait également des domaines prioritaires liés à la prévention et au détournement de l'itinérance, à l'intervention et à la stabilité résidentielle, à la réponse du système ainsi qu'à la mobilisation et à la défense des intérêts. Son élaboration a été guidée par de vastes consultations auprès des organismes communautaires, des personnes ayant une expérience vécue, du personnel municipal local, des fournisseurs de services de première ligne et du Conseil régional. Les objectifs et les orientations du PSSSI constituent un fondement essentiel du présent Plan et témoignent de l'engagement de la Région à faire en sorte que l'itinérance soit rare, de courte durée et non récurrente.

Le Conseil a également approuvé des initiatives en [octobre 2024](#) et en [septembre 2025](#) afin de faire progresser le développement de nouveaux logements hors marché. Ces initiatives comprenaient notamment la pérennisation du Programme de subvention pour l'offre de logements communautaires. Depuis son lancement, ce programme permet la création de plus de 600 nouveaux logements communautaires, dont plus de 300 seront abordables. La Région a également mis en place des mesures de soutien en phase de pré-développement afin d'aider les fournisseurs de logements à but non lucratif à faire progresser leurs projets et à les mettre en relation avec des sources de financement et des partenaires.

Ces initiatives complètent également la mise à jour du Règlement sur les droits d'aménagement de 2026, approuvée en [juin 2025](#), qui comprenait des reports à long terme des droits d'aménagement pour les logements locatifs non luxueux ainsi qu'une réduction de 35 % du taux d'imposition municipale pour les nouvelles constructions multifamiliales approuvée en mai 2025. Ces deux initiatives soutiennent le développement global de logements dans la Région et contribueront à faire progresser les priorités du présent Plan.

Progrès réalisés de 2019 à 2025



Accordé des reports de droits d'aménagement pour soutenir la création de

693 NOUVEAUX LOGEMENTS LOCATIFS

construits à cette fin



Construit ou soutenu la création de

556 NOUVEAUX LOGEMENTS COMMUNAUTAIRES

AUGMENTANT LE PARC DE LOGEMENTS DE 9 %



AJOUTÉ 74 NOUVELLES PLACES PERMANENTES EN HÉBERGEMENT D'URGENCE ET EN LOGEMENT DE TRANSITION, augmentant la capacité du

système de 33 % pour atteindre un total d'environ 300 places



Offert des services de prévention de l'itinérance à environ

12 850

ménages afin de les aider à conserver un logement stable

INVESTI PLUS DE 101 MILLIONS DE DOLLARS en réparations d'immobilisations afin de maintenir le parc de logements communautaires, dont **plus de 42 MILLIONS DE DOLLARS POUR LES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF** et les coopératives d'habitation, et **PLUS DE 59 MILLIONS DE DOLLARS POUR HOUSING YORK INC.**



Soutenu environ

2 300

personnes dans leur transition d'un hébergement d'urgence vers un logement permanent



FINANCÉ 7 ORGANISMES

à but non lucratif pour permettre la création de plus de **600 NOUVEAUX LOGEMENTS COMMUNAUTAIRES**



Mis en relation plus de **3 600** ménages inscrits sur la liste d'attente avec des logements subventionnés à long terme, dont plus de **1 500 MÉNAGES AYANT REÇU L'ALLOCATION CANADA-ONTARIO POUR LE LOGEMENT ET 80 MÉNAGES AYANT REÇU DES ALLOCATIONS DE LOGEMENT PORTABLES FINANCÉES PAR LA RÉGION DE YORK**

Approche d'élaboration du Plan

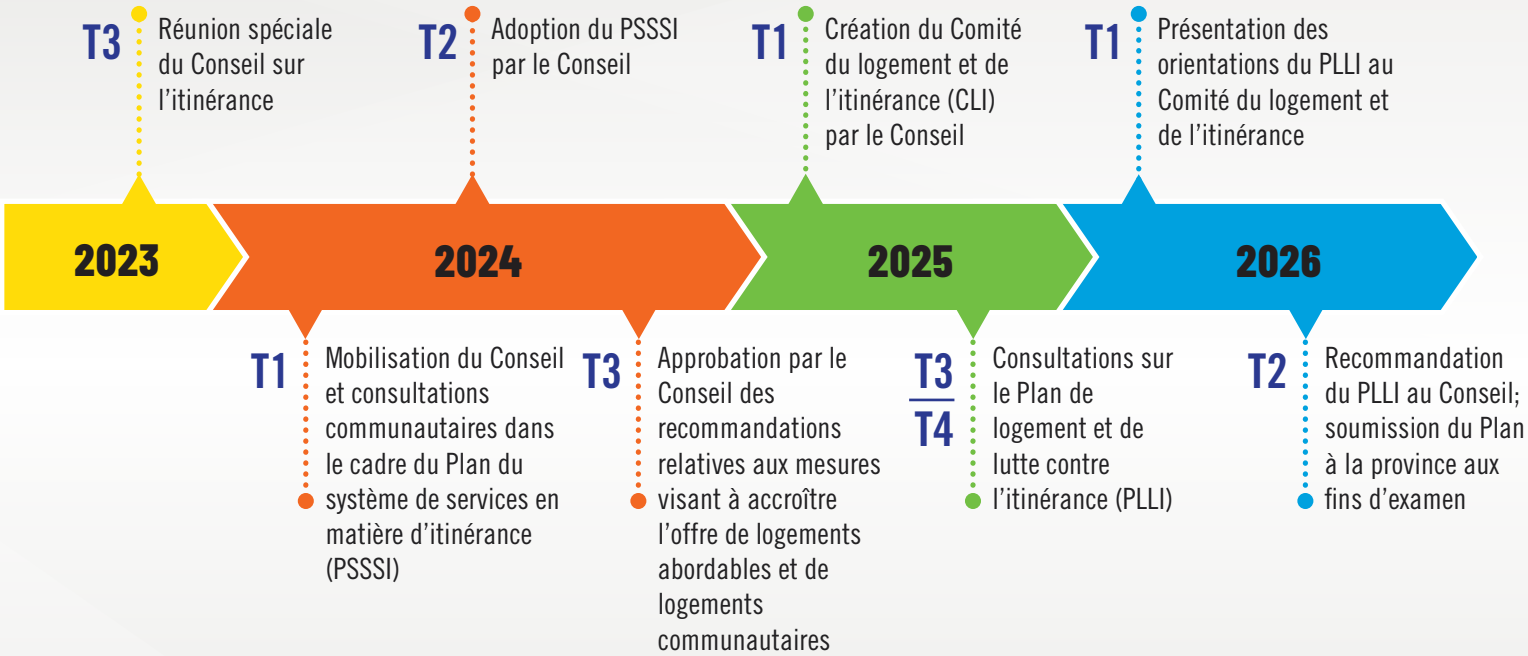
Le présent Plan a été élaboré selon une approche globale, collaborative et fondée sur des données probantes. Il s'appuie sur des recherches portant sur les pratiques exemplaires, une évaluation des besoins actuels et futurs en matière de logement ainsi que des analyses comparatives de plans en matière de logement et de lutte contre l'itinérance d'autres administrations au Canada et à l'échelle internationale.

La mobilisation des partenaires communautaires et du système a été au cœur du processus, afin de veiller à ce que le Plan reflète les expériences et l'expertise des personnes qui œuvrent dans l'ensemble du système de logement et de lutte contre l'itinérance dans la Région de York. Une série de consultations ont été menées auprès du Comité du logement et de l'itinérance, du Service de police régional de York, du Conseil de planification des services sociaux de la Région de York, du Comité consultatif sur l'accessibilité de la Région de York, du personnel de la Région de York, des fournisseurs de logements communautaires, des fournisseurs de services communautaires et du personnel des municipalités locales. [L'annexe B](#) présente un résumé des résultats de l'ensemble des séances de mobilisation.

Les consultations ont confirmé que les priorités définies lors des consultations du PSSSI demeurent pertinentes. La Région a déjà réalisé plusieurs objectifs et activités identifiés dans le PSSSI, et le nouveau Plan décennal reprend les priorités qui répondent aux besoins exprimés par les résidents et les partenaires. Plus précisément, la Région continuera de :

- Fournir des ressources pour aider les personnes à risque d'itinérance à conserver leur logement
- Accroître l'offre de logements d'urgence et de transition
- Collaborer avec les municipalités locales, les partenaires communautaires, les fournisseurs de services et les gouvernements supérieurs afin d'aider les personnes à trouver et à conserver un logement
- Plaider en faveur d'investissements supplémentaires dans le logement et les mesures de soutien au revenu, ainsi que d'un meilleur accès aux services de santé mentale, de lutte contre les dépendances et de soins de longue durée

Élaboration du Plan



Fairy Lake Gardens offre des logements communautaires pour les personnes âgées dans la ville de Newmarket



Priorités pour les 10 prochaines années



PRIORITÉ 1 :

Accroître et préserver l'offre de logements locatifs

Créer de nouvelles options de logements locatifs et préserver les options existantes

Pourquoi cette priorité est importante

Une offre suffisante de logements abordables constitue le fondement d'un système solide de logement et de lutte contre l'itinérance. Elle favorise la participation économique, la santé et le bien-être des collectivités. La Région de York continue de faire face à une pénurie persistante de logements abordables. De plus en plus de personnes présentent une demande pour un logement subventionné, davantage de personnes se retrouvent en situation d'itinérance et près de la moitié des locataires consacrent 30 % ou plus de leur revenu au logement. Les besoins devraient s'intensifier, alors que le nombre de ménages à faible revenu ayant des besoins impérieux en matière de logement devrait augmenter de près de 50 % (70 000 ménages) d'ici 2045, et que la demande pour des logements subventionnés devrait croître d'environ 35 % (21 000 ménages).

Pour répondre à ces besoins, la Région construira de nouveaux logements locatifs hors marché exploités par Housing York Inc. (HYI) et permettra à ses partenaires communautaires de réaliser de nouveaux projets, en reconnaissant que cette tâche ne peut être accomplie seule. Le Programme de subvention pour l'offre de logements communautaires demeurera un outil essentiel pour soutenir le développement de logements par des organismes à but non lucratif et des coopératives d'habitation.

Cette priorité vise également à créer une offre de logements adaptée aux besoins diversifiés des résidents. Les logements avec services de soutien constituent l'une des réponses les plus efficaces à l'itinérance, puisqu'ils offrent un logement abordable permanent accompagné des services globaux nécessaires pour aider les personnes à maintenir leur stabilité résidentielle. En tant que gestionnaire de services responsable du logement et de la lutte contre l'itinérance, la Région peut accroître l'offre de logements avec services de soutien grâce à de nouveaux projets de logements communautaires, à des projets autonomes et à des partenariats avec des organismes à but non lucratif. Toutefois, des investissements soutenus des gouvernements supérieurs demeurent essentiels. Cela comprend le financement provincial des immobilisations et du fonctionnement à long terme, puisque le financement des services de santé et des services de soutien relève de la responsabilité provinciale.

La protection des logements communautaires existants est tout aussi importante. Environ 15 % du parc de logements de la Région a été construit avant 1987 et nécessite d'importantes réparations. La Région continuera d'investir dans les réparations d'immobilisations et le renouvellement des actifs afin de maintenir des logements sécuritaires et durables, et de soutenir les fournisseurs de logements afin qu'ils demeurent dans le système lorsque les ententes de financement à long terme et les hypothèques arriveront à échéance.

Grâce à cette priorité, nous accroîtrons le système, assurerons la durabilité des actifs existants, protégerons l'abordabilité et contribuerons à garantir que les résidents aient accès aux options de logement qui répondent le mieux à leurs besoins.

Ce que nous avons entendu

- Il n'existe pas suffisamment d'options de logements abordables pour les résidents à faible et à revenu modéré, et cette pénurie contribue à l'itinérance.
- Le secteur à but non lucratif peut réaliser de nouveaux projets de logements locatifs, mais il a besoin de davantage de soutien en matière de pré-développement et d'expertise technique pour y parvenir.
- Une collaboration étroite entre la Région, les municipalités locales et les organismes à but non lucratif est nécessaire pour faire progresser les projets du secteur à but non lucratif.
- L'acquisition de propriétés locatives abordables existantes peut permettre d'ajouter plus rapidement des logements hors marché que la construction de nouveaux logements.
- Les logements avec services de soutien représentent une lacune importante du système, et les personnes en situation d'itinérance ayant des besoins complexes disposent de peu de parcours vers un logement permanent sans ces services.
- Les logements communautaires existants nécessitent des investissements soutenus en réparations afin de prévenir la perte de logements déjà intégrés au système.

Ce que nous continuerons de faire

- Établir une solide réserve de projets de développement pour les projets régionaux et ceux des organismes à but non lucratif afin de maintenir la progression, d'éclairer les démarches de représentation et de tirer parti des possibilités de financement.
- Faire progresser le développement de logements régionaux destinés à être exploités par Housing York Inc. (HYI).
- Concevoir de nouveaux projets de développement régionaux qui soutiennent le [Plan d'action sur les changements climatiques de la Région](#), notamment par l'adoption de normes de construction écoénergétiques.
- Appliquer les principes de conception universelle et construire des logements accessibles et sans obstacles dans les nouveaux immeubles de HYI afin de permettre aux personnes ayant des limitations physiques de vivre de façon autonome dans leur communauté et aux personnes âgées de vieillir chez elles.
- Faire progresser la création de nouveaux établissements de logement d'urgence et de transition ainsi que le réaménagement des installations existantes.
- Utiliser et améliorer périodiquement le Cadre de sélection des sites afin de favoriser l'utilisation de terrains appartenant au secteur public pour des logements communautaires, d'urgence et de transition.
- Mettre en œuvre le Programme de subvention pour l'offre de logements communautaires afin de soutenir le développement de projets par des organismes à but non lucratif et des coopératives d'habitation.
- Améliorer la viabilité des projets de logements abordables grâce aux exemptions réglementaires des droits d'aménagement pour les logements à but non lucratif et abordables, aux reports de droits d'aménagement pour les logements locatifs privés et à la réduction de 35 % du taux d'imposition foncière pour les nouvelles constructions multifamiliales.
- Soutenir les fournisseurs de logements communautaires dans la gestion de leurs actifs grâce à des évaluations de l'état des bâtiments, à du financement pour les réparations et à des programmes d'efficacité énergétique.
- Collaborer avec les fournisseurs de logements dont les hypothèques arrivent à échéance afin de faciliter la transition vers de nouvelles ententes de services.

Où nous voulons être dans 10 ans

Une offre accrue de logements locatifs hors marché, y compris des logements avec services de soutien, grâce à une réserve continue de projets régionaux et de projets réalisés par des organismes à but non lucratif.

Des logements communautaires bien entretenus, sécuritaires, écoénergétiques et en bon état afin de répondre aux besoins des résidents actuels et futurs.

Une capacité de développement renforcée pour les organismes à but non lucratif et les coopératives d'habitation.

De nouveaux partenariats avec des organismes à but non lucratif et le secteur privé afin de soutenir des approches novatrices.

Des ententes renouvelées avec les fournisseurs de logements afin de préserver l'abordabilité et de maintenir leur participation au système.

Comment nous y arriverons

OBJECTIF	CE QUE CELA SIGNIFIE	INDICATEURS DE RENDEMENT
1.1 Construire et favoriser le développement de nouveaux logements hors marché	Nous élargirons l'offre de logements hors marché afin de répondre aux besoins diversifiés des résidents, notamment en développant des options de logements avec services de soutien qui offrent des parcours vers un logement permanent comme réponse à l'itinérance, en : • Collaborer avec les organismes à but non lucratif, les municipalités locales, le secteur privé et d'autres partenaires afin de faire progresser le développement de nouveaux logements à grande échelle. • Investir dans la capacité de développement des organismes à but non lucratif grâce à du financement pour les immobilisations et le pré-développement. • Explorer des possibilités d'acquisition qui tirent parti des occasions offertes par le marché, notamment par l'acquisition directe de logements locatifs existants et en permettant aux organismes à but non lucratif d'en faire l'acquisition. • Harmoniser le type, la taille et l'accessibilité des nouveaux logements avec les besoins démontrés de la communauté (p. ex. personnes âgées, familles, personnes en situation d'itinérance et personnes ayant des limitations fonctionnelles).	• Augmenter le nombre de nouveaux logements hors marché dans la réserve de projets de développement. • Augmenter le nombre de logements communautaires administrés par la Région de York. • Augmenter le nombre d'organismes à but non lucratif bénéficiant d'un financement pour le pré-développement. • Augmenter le nombre de logements accessibles et sans obstacles dans le parc de logements communautaires

OBJECTIF	CE QUE CELA SIGNIFIE	INDICATEURS DE RENDEMENT
1.2 Préserver et maintenir les logements hors marché existants	Nous protégerons l'abordabilité à long terme et la durabilité des logements hors marché en : • Investir dans les réparations d'immobilisations afin de maintenir les logements existants sécuritaires et adéquats pour les résidents. • Revitaliser et densifier les sites de logements communautaires existants afin de renouveler le parc vieillissant et d'accroître l'offre de logements. • Collaborer avec les fournisseurs de logements dont les hypothèques arrivent à échéance afin de maintenir les logements dans le système.	• Maintenir ou améliorer l'indice de condition des installations des logements communautaires. • Maintenir le pourcentage de logements conservés dans le système lorsque les fournisseurs de logements arrivent à la fin de leur hypothèque. • Maintenir ou augmenter le nombre de logements communautaires bénéficiant d'un financement d'immobilisations afin de préserver un bon état de réparation.
1.3 Tirer parti des terrains publics et des partenariats stratégiques pour accroître l'offre de logements	Nous utiliserons les terrains appartenant au secteur public et les partenariats afin de faire progresser de nouvelles possibilités de logement en : • Utiliser les terrains de la Région afin de favoriser le développement de logements hors marché par la Région et ses partenaires à but non lucratif. • Explorer des partenariats avec le secteur privé afin de réaliser des projets comprenant une combinaison de logements du marché et de logements abordables au sein d'un même développement. • Collaborer avec les partenaires municipaux locaux afin d'harmoniser les possibilités liées aux sites avec leurs priorités de planification et d'identifier rapidement les terrains potentiels pour le logement.	• Maintenir ou augmenter le nombre de terrains appropriés identifiés au moyen du Cadre de sélection des sites.

Intégrer les logements avec services de soutien dans la réserve de projets

Le besoin : Les logements avec services de soutien combinent un logement abordable avec des services d’accompagnement continus, tels que des services de santé mentale, du soutien en matière de dépendances et de la gestion de cas, afin d’aider les résidents ayant des besoins complexes. Le manque de logements avec services de soutien pour les personnes en situation d’itinérance représente une lacune importante dans le système de logement et de lutte contre l’itinérance de la Région de York. Le rapport Built for Good indique un besoin de 4 100 logements avec services de soutien au cours de la prochaine décennie. Sans ces logements, les personnes vivant une itinérance chronique disposent de peu de parcours vers un logement stable.

L’approche : La Région peut repérer des possibilités d’intégrer des logements avec services de soutien dans les projets de logements communautaires déjà inscrits à la réserve de projets de développement, en partenariat avec des organismes à but non lucratif et des fournisseurs de services de santé afin de concevoir des immeubles mixtes où une partie des logements comprend des services d’accompagnement globaux. Dans certains cas, des projets dédiés de logements avec services de soutien peuvent également être nécessaires pour les personnes ayant besoin de niveaux plus élevés de services et de soutien sur place. Les coûts d’immobilisation peuvent être intégrés aux plans existants de la Région, et le gouvernement fédéral a consacré 1 milliard de dollars, par l’entremise de Build Canada Homes, au logement avec services de soutien et au logement de transition au cours des cinq prochaines années. Le financement provincial du fonctionnement demeure toutefois une lacune importante. Sans un financement durable et prévisible des services de soutien nécessaires au bon fonctionnement de ce modèle, certains logements risquent d’être construits sans bénéficier d’un accompagnement adéquat. La Région plaidera auprès de la province pour obtenir un financement dédié au fonctionnement afin de combler cette lacune.

Ce que cela pourrait permettre : Les logements avec services de soutien pourraient progresser selon le même échéancier que les projets de logements communautaires de la Région, plutôt que de suivre une filière de développement distincte. Les résidents ayant des besoins complexes pourraient vivre dans des logements intégrés à des communautés diversifiées, avec les services de soutien nécessaires pour demeurer stables dans leur logement.

Utiliser les terrains publics pour favoriser le développement de logements

Le besoin : Le coût des terrains constitue l’un des principaux obstacles au développement de logements abordables. Dans le marché à coût élevé de la Région, le coût d’acquisition et de regroupement des terrains peut rendre les projets non viables pour les modèles de développement visant à créer des logements abordables à grande échelle.

L’approche : Grâce au Cadre de sélection des sites introduit en 2025 et à l’étude sur l’utilisation optimale des terrains (Highest and Best Use Study), la Région continuera de constituer un inventaire de sites prioritaires, de rendre des terrains régionaux disponibles pour le logement selon des critères établis et de collaborer avec les municipalités locales afin d’identifier et d’harmoniser les possibilités liées aux terrains publics. Bien que la Région possède un nombre limité de terrains pouvant convenir à des partenariats stratégiques à grande échelle, elle continuera de repérer des occasions de mise à profit des terrains par l’entremise de partenariats avec les secteurs privé et à but non lucratif. En apportant des terrains à des partenariats de développement, la Région peut viser à obtenir une combinaison de types de logements au sein d’un même projet ou à soutenir le développement par des organismes à but non lucratif en éliminant les coûts liés aux terrains.

Ce que cela pourrait permettre : La vente ou la location à bail de terrains publics peut éliminer un obstacle financier important pour les partenaires de développement et améliorer la viabilité des projets. Cette approche peut soutenir des partenariats avec des promoteurs privés et des organismes à but non lucratif afin de réaliser des logements à grande échelle, d’offrir une plus grande diversité de types de logements au sein de projets individuels et de veiller à ce que les contributions publiques favorisent l’abordabilité à long terme.

Mosaic House, La ville de Whitchurch-Stouffville





PRIORITÉ 2 :

Aider les personnes à trouver et à conserver un logement

Prévenir l'itinérance et renforcer la stabilité résidentielle

Pourquoi cette priorité est importante

L'augmentation de l'offre de logements ne suffit pas à elle seule. De nombreux résidents ont besoin de services de soutien pour les aider à s'orienter dans le système et à conserver leur logement avec succès. Sans ces soutiens, les résidents sont souvent davantage exposés à l'instabilité résidentielle ou à l'itinérance. La demande pour les services en matière d'itinérance continue d'augmenter, alors que les logements d'urgence et de transition fonctionnent régulièrement à pleine capacité ou près de celle-ci.

Cette priorité met l'accent sur **la prévention en amont** (intervenir plus tôt afin de prévenir la perte de logement) **et sur la déjudiciarisation** vers des solutions alternatives (aider les personnes à trouver des options sécuritaires afin d'éviter l'entrée en logement d'urgence), afin de rendre **l'itinérance de courte durée et non récurrente**. Cela signifie renforcer les parcours vers un logement permanent avec les services de soutien appropriés. Cela signifie également accroître les **subventions au loyer** afin d'offrir une meilleure abordabilité aux ménages inscrits sur la liste d'attente pour un logement subventionné ainsi qu'aux personnes figurant sur la Liste nominative (By-Name List). Alors que la Région continue d'augmenter l'offre de logements grâce au Programme de subvention pour l'offre de logements communautaires et à d'autres mesures incitatives, des suppléments au loyer supplémentaires seront nécessaires pour améliorer l'abordabilité pour les résidents à faible revenu.

Grâce à cette priorité, nous mettrons l'accent sur l'accès des résidents aux services appropriés, au bon moment, en fonction de leurs besoins diversifiés.

Ce que nous avons entendu

- Mettre en œuvre une prévention en amont plus précoce et offrir un soutien qui va au-delà de l'aide financière, puisque les personnes ignorent souvent l'existence des services disponibles jusqu'à ce qu'elles vivent une situation de crise, moment où il peut être trop tard pour prévenir la perte de logement.
- Renforcer les parcours permettant aux personnes en situation d'itinérance d'accéder à un logement.
- Répondre à des besoins de plus en plus complexes nécessitant des services d'accompagnement globaux plus intensifs, comprenant une gamme de soutiens pour aider les personnes à conserver leur logement, notamment en santé mentale, en matière de dépendances, d'emploi et de développement des habiletés de vie.
- Améliorer l'accès à l'information, puisque les résidents ne savent souvent pas vers qui se tourner pour obtenir de l'aide ni quels services sont disponibles.
- Veiller à ce que les programmes et les politiques soient axés sur les personnes et fondés sur les principes d'équité.

Ce que nous continuerons de faire

- Aider les personnes à risque d'itinérance grâce à des mesures de prévention offrant un soutien pour le loyer, les services publics et autres coûts liés au logement.
- Utiliser la Liste nominative (By-Name List) et la liste d'attente pour les logements subventionnés afin de mettre les personnes en relation avec des options de logement adaptées à leurs besoins.
- Accorder un accès prioritaire aux subventions au loyer aux survivantes de violence conjugale et de traite de personnes, conformément aux exigences provinciales.
- Fournir des services de soins primaires ainsi que des services de soutien en santé mentale et en matière de dépendances aux personnes en situation d'itinérance par l'entremise de l'équipe de réponse en paramédecine communautaire et d'intervention de proximité (Community Paramedicine and Outreach Response Team – CPORT).
- Collaborer avec Centraide du Grand Toronto (United Way Greater Toronto) pour réaliser les dénombrements ponctuels des personnes en situation d'itinérance (Point-in-Time Counts).
- Financer et superviser des logements subventionnés et abordables pour plus de 7 000 ménages, exploités par des organismes à but non lucratif, des coopératives d'habitation et Housing York Inc. (HYI).
- Appliquer les principes de l'approche Logement d'abord (Housing First) dans l'ensemble du système de lutte contre l'itinérance, en privilégiant un accès rapide à un logement stable accompagné de services de soutien pour aider les personnes à le conserver.
- Superviser les logements d'urgence et de transition exploités par des organismes communautaires offrant des services d'accueil, des services d'accompagnement globaux et des programmes de suivi après l'hébergement.
- Soutenir l'abordabilité des logements locatifs grâce à des subventions au loyer et à des programmes de soutien intensif comme Home Now, qui aide les personnes vivant une itinérance chronique.
- Orienter les résidents vers des programmes favorisant la réussite des locations et offrir des activités aux locataires de logements communautaires et aux membres de coopératives afin de renforcer le sentiment d'appartenance et la sécurité communautaire.
- Utiliser le Fonds d'investissement communautaire pour financer des programmes et des projets pouvant inclure des services visant à favoriser la stabilité résidentielle et à soutenir les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.
- Collaborer avec les municipalités locales, les services d'urgence et les organismes communautaires afin de soutenir les personnes en situation d'itinérance, notamment celles vivant sans logement ou dans des campements, grâce à des liens vers le logement et à des services de soutien, et de contribuer à la résolution des campements selon une approche fondée sur les droits de la personne.

Où nous voulons être dans 10 ans

Une plus grande stabilité résidentielle pour les personnes à risque, grâce à un accès plus précoce aux services de soutien afin de prévenir les situations de crise et la perte de logement.

Une réduction de la pression exercée sur les logements d'urgence et de transition, puisque davantage de situations de crise seront résolues plus tôt, permettant aux personnes de conserver leur logement.

Des transitions plus rapides et plus efficaces de l'itinérance vers un logement permanent avec le niveau de soutien approprié, afin que l'expérience de l'itinérance soit de courte durée et non récurrente.

Davantage de services de soutien pour les personnes vivant dans des logements communautaires afin de favoriser la réussite de leur location.

Un accès élargi aux subventions au loyer afin de rendre les logements locatifs plus abordables pour les personnes à faible revenu.

Une meilleure connaissance des services disponibles par les résidents et les fournisseurs de services, grâce à des points d'accès plus clairs vers des services de soutien coordonnés.

Un meilleur accès aux services de logement et de lutte contre l'itinérance répondant aux besoins diversifiés des personnes.

Comment nous y arriverons

OBJECTIF	CE QUE CELA SIGNIFIE	INDICATEURS DE RENDEMENT
2.1 Prévenir la perte de logement	Nous renforcerons l'intervention précoce afin d'aider les personnes à conserver leur logement en : • Prioriser les investissements dans la prévention et les solutions alternatives à l'entrée en hébergement d'urgence. • Collaborer plus étroitement avec les organismes communautaires afin d'identifier rapidement les situations d'instabilité résidentielle et de coordonner les interventions de prévention. • Aider les personnes à trouver des solutions de rechange au logement d'urgence. • Mettre les résidents en relation avec des soutiens au revenu, des services d'emploi et des prestations qui contribuent à stabiliser leur situation résidentielle.	• Augmenter le nombre de personnes soutenues par les programmes de prévention de l'itinérance. • Maintenir le pourcentage de personnes soutenues par le Programme de stabilité résidentielle et le Programme de prévention de l'itinérance qui ont conservé leur logement pendant six mois.

OBJECTIF	CE QUE CELA SIGNIFIE	INDICATEURS DE RENDEMENT
2.2 Soutenir l'orientation dans le système et accroître les parcours vers un logement permanent	Nous aiderons les personnes à s'orienter dans le système et à effectuer la transition vers un logement permanent en : • Améliorer les façons dont les personnes en situation d'itinérance sont orientées, évaluées, priorisées et jumelées à des logements et des services de soutien adaptés. • Accroître la connaissance des services de logement et de lutte contre l'itinérance, notamment en renforçant les partenariats avec les organismes communautaires et les tables de concertation. • Élargir les subventions au loyer afin d'offrir à un plus grand nombre de personnes des options de logement profondément abordables dans les nouveaux logements communautaires et dans le marché locatif privé. • Renforcer la coordination avec les services de santé, les établissements correctionnels et d'autres institutions afin de prévenir les retours à l'itinérance.	• Augmenter le nombre de ménages bénéficiant de subventions au loyer. • Augmenter le nombre de personnes logées et soutenues grâce à l'accès coordonné (Coordinated Access). • Augmenter le nombre de résolutions de campements grâce à des services de soutien permettant d'offrir des options de logement plus appropriées. • Augmenter le nombre de personnes soutenues par les services d'intervention de proximité (Outreach Services) afin qu'elles passent de l'itinérance sans abri à des options de logement plus adaptées, notamment des logements d'urgence et de transition. • Augmenter le nombre de personnes en situation d'itinérance qui accèdent à un logement à long terme. • Augmenter le nombre de personnes en situation d'itinérance ayant accès à des logements avec services de soutien.
2.3 Renforcer la résilience des communautés et offrir les services de soutien appropriés aux personnes ayant des besoins complexes	Nous contribuerons à faire en sorte que les résidents aient accès aux services de soutien appropriés et qu'ils se sentent liés à leur communauté en : • Collaborer avec les partenaires afin d'offrir des programmes aux résidents des logements communautaires qui favorisent leur bien-être et renforcent leur sentiment d'appartenance. • Renforcer les capacités afin de mieux soutenir les résidents ayant des besoins complexes dans les logements communautaires et de les aider à maintenir une stabilité résidentielle. • Offrir une gestion de cas individualisée dans l'ensemble des services de logement et de lutte contre l'itinérance afin de favoriser la réussite des locations.	• Collaborer avec les partenaires afin d'offrir aux résidents des logements communautaires des programmes qui favorisent leur bien-être et renforcent leur sentiment d'appartenance à la communauté. • Renforcer les capacités afin de mieux soutenir les résidents ayant des besoins complexes dans les logements communautaires et favoriser le maintien d'une stabilité résidentielle durable. • Offrir une gestion de cas individualisée dans l'ensemble des services de logement et de lutte contre l'itinérance afin de soutenir la réussite résidentielle.

Renforcer la prévention en amont : passer d’une intervention en situation de crise à une intervention précoce

Le besoin : Le système de lutte contre l’itinérance de la Région subit une pression croissante. Prévenir l’itinérance signifie aider les personnes à conserver leur logement ou à retrouver un logement stable le plus rapidement possible. Agir en prévention de l’itinérance permet de réduire le stress, la stigmatisation, les traumatismes et l’isolement qui peuvent découler d’une situation d’itinérance.

L’approche : La Région de York continuera de passer d’une intervention en situation de crise à une intervention plus précoce. Cela signifie établir les relations et les mécanismes d’orientation nécessaires pour identifier les ménages à risque de perdre leur logement avant qu’ils n’atteignent une situation de crise. Cette approche pourrait notamment comprendre l’élargissement des protocoles existants de déjudiciarisation afin de s’assurer que les personnes ayant besoin d’un soutien d’urgence ont exploré toutes les options plus appropriées avant d’entrer en logement d’urgence, ou encore l’étude de l’utilisation d’une aide temporaire au loyer à court terme comme mesure transitoire pour les résidents ayant des besoins moins complexes, afin de stabiliser leur situation résidentielle. L’objectif est de réduire le nombre de ménages qui se retrouvent en situation de crise en intervenant plus tôt.

Ce que cela pourrait permettre : À terme, un système dans lequel moins de personnes perdent leur logement, réduisant ainsi la pression exercée sur les logements d’urgence et de transition. Cette approche pourrait favoriser une plus grande stabilité des locations, tant dans les logements communautaires que dans le marché locatif privé. Prévenir l’itinérance lorsque cela est possible est généralement moins coûteux que de fournir des ressources d’urgence.

Élargir les subventions au loyer afin d’offrir une meilleure abordabilité

Le besoin : Le délai d’attente moyen pour obtenir un logement communautaire est de 10 ans. La liste d’attente continue de s’allonger et le taux de rotation demeure faible, puisque les résidents disposent de peu d’options de logement abordable sur le marché privé. Trouver et conserver un logement est particulièrement difficile pour les personnes bénéficiant de l’aide sociale. Une personne recevant des prestations du programme Ontario au travail dispose de seulement 390 \$ par mois pour ses frais de logement, tandis qu’une personne bénéficiant du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées reçoit 599 \$, des montants largement inférieurs au loyer moyen du marché pour un studio, qui s’élevait à 1 297 \$ en 2025. La construction de nouveaux logements prend du temps, et l’ajout de nouveaux logements à lui seul ne suffit pas. Sans subventions au loyer, les logements construits grâce à des programmes comme le Programme de subvention pour l’offre de logements communautaires pourraient ne pas être abordables pour les ménages ayant les besoins les plus importants. L’Allocation Canada-Ontario pour le logement (Canada-Ontario Housing Benefit – COHB) s’est révélée être l’un des outils les plus efficaces pour répondre à l’itinérance et réduire les délais d’attente pour les logements subventionnés. Toutefois, son financement limité dans le temps crée de l’incertitude pour les ménages et pour l’ensemble du système.

L’approche : La Région mettra en œuvre une stratégie visant à déterminer des options pour financer davantage de subventions au loyer dans le cadre du processus budgétaire pluriannuel et au-delà, afin de garantir l’abordabilité profonde de certains nouveaux logements réalisés par des organismes à but non lucratif. La Région continuera également de plaider auprès des gouvernements fédéral et provincial afin que l’Allocation Canada-Ontario pour le logement (Canada-Ontario Housing Benefit – COHB) soit rendue permanente au-delà de son échéance prévue en 2029 et qu’elle bénéficie d’un financement accru.

Ce que cela pourrait permettre : De nouveaux logements communautaires abordables pour les ménages ayant les revenus les plus faibles, notamment les personnes qui dépendent de l’aide sociale, ainsi que des parcours plus rapides pour sortir de la liste d’attente. Plus important encore, le maintien de la prestation de l’Allocation Canada-Ontario pour le logement (Canada-Ontario Housing Benefit – COHB) offrirait une stabilité aux personnes qui reçoivent actuellement cette aide afin qu’elles puissent conserver leur logement.





PRIORITÉ 3 :

Renforcer le système et défendre ses intérêts

Renforcer les capacités, la coordination et la représentation des besoins du système

Pourquoi cette priorité est importante

Bien que la Région de York assure la coordination du système, les gouvernements supérieurs contrôlent les principaux leviers en matière de politiques et de financement qui influencent les résultats en matière de logement et d'itinérance. Une représentation forte est donc essentielle. La Région a besoin d'un financement durable des gouvernements fédéral et provincial, tant pour les immobilisations que pour le fonctionnement, afin d'accroître l'offre de logements communautaires, d'urgence et de transition, de développer les logements avec services de soutien pour les personnes en situation d'itinérance et d'offrir des services d'accompagnement globaux aux résidents ayant des besoins complexes. Afin de soutenir ses démarches de représentation, la Région a établi une première réserve de projets de logements régionaux et de projets menés par des partenaires, ce qui lui permettra d'agir rapidement lorsque des sources de financement deviendront disponibles.

Répondre aux enjeux liés au logement et à l'itinérance nécessite un système de logement coordonné, où les fournisseurs de logements, les organismes de services et tous les paliers de gouvernement travaillent ensemble afin d'améliorer l'harmonisation des interventions, de favoriser l'équité dans l'accès aux services et de réduire les lacunes du système. Une approche davantage coordonnée permettra d'orienter le système vers une intervention plus précoce et une meilleure prévention, tout en assurant une capacité suffisante pour répondre aux personnes en situation de crise. Une approche fondée sur les droits de la personne contribuera à garantir des réponses plus équitables et plus efficaces aux besoins diversifiés des résidents.

Grâce à cette priorité, nous renforcerons notre rôle de leadership en tant que gestionnaire de services, approfondirons les partenariats intersectoriels et défendrons l'amélioration des politiques ainsi que l'obtention de financements nécessaires pour répondre aux besoins en matière de logement et d'itinérance à grande échelle.

Ce que nous avons entendu

- Les municipalités locales et la Région jouent des rôles importants dans le système de logement et de lutte contre l'itinérance, et une coordination accrue peut contribuer à répondre aux pressions croissantes.
- La mobilisation communautaire et la sensibilisation du public peuvent contribuer à réduire la stigmatisation associée aux logements hors marché et à favoriser l'adhésion aux nouveaux projets de développement.
- Une représentation efficace auprès des gouvernements supérieurs est essentielle pour répondre à la crise du logement et de l'itinérance.
- En tant que gestionnaire de services, la Région peut mieux relier les partenaires de l'écosystème du logement et de la lutte contre l'itinérance et veiller à ce que tous travaillent vers des objectifs communs.

Ce que nous continuerons de faire

- Faire progresser la réalisation de logements avec les municipalités locales en coordonnant les politiques et les mesures incitatives afin de les harmoniser avec le cadre provincial d'aménagement du territoire, de protéger l'offre de logements locatifs, de soutenir les options de type « chaînon manquant » (missing middle) et d'encourager des techniques de construction novatrices, de nouvelles formes d'occupation des logements et des modèles de financement adaptés, afin d'assurer une gamme et une diversité appropriées d'options de logement, conformément à la Déclaration de principes provinciale en matière d'aménagement du territoire de 2024 (Provincial Planning Statement, 2024).
- Faire valoir auprès des gouvernements fédéral et provincial la nécessité d'un financement durable, prévisible et continu, tant pour les immobilisations que pour le fonctionnement, afin de construire de nouveaux logements, préserver l'abordabilité, répondre aux besoins des locataires, soutenir les transitions résidentielles et intervenir efficacement face à l'itinérance.
- Adopter, projet par projet, une approche fondée sur le risque pour les nouveaux développements régionaux destinés à Housing York Inc. (HYI), en réalisant des investissements régionaux initiaux afin de faire progresser les projets et d'attirer du financement des gouvernements supérieurs.
- Mener des démarches de représentation concertées avec les tables sectorielles, les organismes consultatifs tels que le Conseil de planification des services sociaux de la Région de York (Human Services Planning Board), les partenaires communautaires et les autres gestionnaires de services.
- Offrir des formations et des mesures de renforcement des capacités aux conseils d'administration et au personnel des fournisseurs de logements communautaires.
- Consulter les fournisseurs de logements communautaires afin d'élaborer des politiques, des programmes et des processus qui répondent aux changements du système.
- Renforcer la capacité de soutenir les personnes à risque d'itinérance ou en situation d'itinérance grâce à la recherche, à la mise à disposition de ressources et à des formations.

Où nous voulons être dans 10 ans

Un système de logement offrant une gamme complète d'options pour les résidents à faible et à revenu modéré, y compris des services de soutien pour les personnes ayant des besoins complexes.

Un leadership régional fort au sein d'un système coordonné, avec une collaboration accrue entre les municipalités locales, les fournisseurs de services et les partenaires intersectoriels, notamment dans les domaines de la santé, de l'emploi et des services sociaux, afin d'améliorer l'orientation dans le système et d'atteindre des résultats communs.

Une capacité et une responsabilisation accrues du système grâce à de meilleures données, à un partage amélioré de l'information et à une démarche d'amélioration continue.

Un financement accru et stable provenant des gouvernements supérieurs afin de soutenir la durabilité à long terme du système.

Une meilleure sensibilisation et une plus grande acceptation du logement hors marché au sein de la communauté, réduisant les obstacles au développement et favorisant l'intégration communautaire.

Comment nous y arriverons

OBJECTIF	CE QUE CELA SIGNIFIE	INDICATEURS DE RENDEMENT
3.1 Renforcer le leadership et la coordination du système	Nous renforcerons le rôle de leadership de la Région en favorisant la connexion entre les partenaires de l'écosystème du logement et de la lutte contre l'itinérance en : • Collaborer avec les municipalités locales afin d'atteindre des objectifs communs en matière de logement, d'harmoniser la planification de l'aménagement du territoire et la planification du logement, et d'élaborer des interventions coordonnées face à l'itinérance sans abri et aux campements. • Améliorer le partage de l'information au sein du système afin de réduire les lacunes dans les services et de renforcer les parcours des résidents entre les différents programmes et services de soutien. • Tirer parti des partenariats intersectoriels, notamment avec le Conseil de planification des services sociaux (Human Services Planning Board), les partenaires du système de santé, y compris les régions de santé de l'Ontario, et les autres gestionnaires de services, afin de coordonner les démarches de représentation et de renforcer le soutien à l'égard de logements abordables et adaptés aux besoins des résidents.	• Maintenir ou augmenter le nombre d'activités de collaboration avec les municipalités locales sur les priorités en matière de logement et d'itinérance. • Augmenter le nombre d'activités de partage d'information au sein du système de logement et de lutte contre l'itinérance.

OBJECTIF	CE QUE CELA SIGNIFIE	INDICATEURS DE RENDEMENT
3.2 Faire progresser la représentation stratégique et la réforme des politiques	Nous plaiderons en faveur des investissements et des conditions politiques nécessaires pour améliorer les résultats en matière de logement et d'itinérance en : • Collaborer directement avec les gouvernements supérieurs et par l'entremise d'associations sectorielles telles que l'Association des municipalités de l'Ontario (Association of Municipalities of Ontario – AMO) et l'Association ontarienne des services sociaux municipaux (Ontario Municipal Social Services Association – OMSSA) afin d'obtenir un financement accru et durable ainsi que des changements de politiques visant à améliorer l'accès au logement, aux soutiens au revenu et aux services d'emploi. • Coordonner les démarches de représentation avec les municipalités locales et les partenaires intersectoriels afin d'amplifier l'impact collectif. • Accroître la compréhension du public à l'égard des enjeux liés au logement et à l'itinérance, notamment en mettant en valeur les avantages sociaux et économiques du logement hors marché.	• Augmenter le financement reçu des gouvernements supérieurs. • Augmenter la part (%) du financement provenant des gouvernements supérieurs pour les projets futurs
3.3 Améliorer la capacité, le rendement et l'innovation du système	Nous construirons un système de logement et de lutte contre l'itinérance plus efficace, fondé sur des données probantes et plus équitable en : • Développer les outils de données et les informations démographiques nécessaires pour comprendre les personnes desservies, cerner les lacunes et améliorer les résultats pour les résidents, notamment les peuples autochtones, les communautés noires et les autres groupes en quête d'équité. • Veiller à ce que les programmes soient accessibles et adaptés aux besoins diversifiés des résidents en intégrant des principes fondés sur les droits de la personne et l'équité dans les normes de services, la conception des programmes et la formation du personnel. • Utiliser des données améliorées et des mesures de rendement renforcées afin d'éclairer les décisions d'investissement et les démarches de représentation. • Soutenir l'apprentissage, le renforcement des capacités et le partage des pratiques exemplaires entre les fournisseurs de logements et les fournisseurs de services.	• Maintenir ou augmenter le nombre d'activités de formation et de renforcement des capacités offertes aux fournisseurs de logements.

Pleins feux

Créer et maintenir une réserve de projets de logements hors marché afin d'accroître le développement et de soutenir les démarches de représentation

Le besoin : Le financement provenant des gouvernements supérieurs est concurrentiel et limité dans le temps. Les municipalités qui démontrent l'existence d'une réserve de projets prêts à démarrer sont mieux positionnées pour obtenir du financement. Build Canada Homes a indiqué son intérêt à financer des projets selon une approche axée sur des portefeuilles de projets. Une réserve de projets régionaux et de projets menés par des organismes à but non lucratif renforce la justification des investissements et met en évidence les possibilités de collaboration au sein du secteur du logement hors marché afin d'accroître la capacité de réalisation à grande échelle.

L'approche : Bien que la Région ait toujours participé à une planification à long terme du développement de nouveaux projets pour Housing York Inc. (HYI), elle a commencé à établir et à maintenir une réserve consolidée de projets de logements hors marché regroupant dans un même inventaire les projets dirigés par la Région ainsi que ceux réalisés par des partenaires à but non lucratif et des coopératives d'habitation. Cet inventaire fera l'objet d'un suivi à toutes les étapes du développement, depuis les premières phases de conception jusqu'à la construction.

Ce que cela pourrait permettre : La mise en place d'une réserve de projets régionale renforcera la position de la Région dans ses démarches de représentation lorsqu'elle sollicite des financements fédéraux et provinciaux, et permettra à la Région et à ses partenaires d'agir rapidement lorsque de nouveaux investissements seront annoncés. Elle offrira également au Conseil une meilleure visibilité sur l'état d'avancement du développement de logements dans l'ensemble de la Région de York et créera des occasions de renforcer la coordination et la collaboration avec les municipalités locales afin de faire progresser les projets, de la planification jusqu'à leur réalisation complète.



Plan d'action 2026-2028 du Conseil de planification des services sociaux

Le besoin : L'ampleur et la complexité des besoins en matière de logement nécessitent une réponse coordonnée et intersectorielle qui dépasse le seul système du logement. Le Conseil de planification des services sociaux de la Région de York (Human Services Planning Board of York Region – HSPB) [Human Services Planning Board of York Region](#) est un comité consultatif collaboratif multisectoriel auprès du Conseil régional, composé de hauts dirigeants représentant des organismes de services sociaux, des gouvernements et des partenaires communautaires issus des secteurs de la santé, de l'éducation, des services policiers, des organismes à but non lucratif et des organisations communautaires.

L'approche : Le Conseil de planification des services sociaux de la Région de York (Human Services Planning Board of York Region – HSPB) a identifié la représentation en matière de logement comme sa priorité stratégique principale pour les trois prochaines années. [Le Plan d'action 2026-2028 du Conseil de planification des services sociaux](#) (2026-2028 Human Services Planning Board Action Plan) 2026-2028 Human Services Planning Board Action Plan décrit la façon dont les membres du HSPB et la Région collaboreront pour faire progresser les priorités en matière de logement au moyen de deux axes d'intervention complémentaires :

- 1. Partenariats et solutions novateurs :** Renforcer la capacité du système à adopter des approches novatrices en matière de logement en recensant les actifs sous-utilisés, en facilitant les échanges entre partenaires intersectoriels et en évaluant les possibilités de collaboration entre les secteurs public, privé et à but non lucratif. Un élément central de cette démarche est la mise en œuvre d'un projet pilote sur le logement et les solutions novatrices, qui applique une approche axée sur l'évaluation de la faisabilité afin d'explorer de nouveaux modèles de logement et de nouvelles voies de réalisation. Cette initiative met l'accent sur l'exploration et la conception collaborative (co-conception) afin de fournir aux partenaires les analyses de base nécessaires pour orienter les prochaines étapes.
- 2. Mobilisation communautaire et représentation :** Renforcer l'harmonisation du système intersectoriel et faire progresser une représentation coordonnée afin de soutenir les priorités en matière de logement. Cette démarche comprend la co-conception d'un Engagement du HSPB en matière de logement pour la Région de York, un cadre permettant aux dirigeants de reconnaître le logement comme une priorité commune dans le cadre de leurs mandats respectifs. Cette approche est complétée par des démarches de représentation auprès des gouvernements, qui misent sur les relations intersectorielles afin de faire progresser les priorités communes en matière de logement auprès des gouvernements supérieurs.

Comment cela soutient le Plan décennal : Le Plan d'action 2026-2028 du HSPB est aligné sur la Priorité 3. Le HSPB peut réunir les partenaires et faire entendre une voix coordonnée et intersectorielle sur les enjeux liés au logement, de manière complémentaire aux démarches de représentation menées par la Région. Ce travail soutient également la Priorité 1 de ce plan en explorant des approches novatrices en matière de solutions de logement, ainsi que la Priorité 2 en renforçant les partenariats intersectoriels qui contribuent à la stabilité résidentielle. Dans l'ensemble, ces efforts concertés améliorent la coordination du système et permettent à la Région de mener des démarches de représentation collectives plus efficaces, dans un contexte où les pressions sur les services sociaux sont de plus en plus importantes.

Ce que cela vise à réaliser : Des partenariats intersectoriels renforcés qui mobilisent de nouvelles ressources et expertises pour répondre aux défis liés au logement; une évaluation de la faisabilité du projet pilote sur le logement et les solutions novatrices; un Engagement du HSPB en matière de logement pour la Région de York élaboré conjointement et approuvé par les dirigeants des secteurs concernés dans l'ensemble de la Région de York; ainsi qu'une représentation coordonnée auprès des gouvernements supérieurs.

Mise en œuvre du plan et suivi des progrès

Ce plan établit un cadre stratégique à long terme qui guidera les efforts de la Région de York pour répondre aux besoins en matière de logement et renforcer le système de logement et de lutte contre l’itinérance au cours des dix prochaines années. La mise en œuvre de cette orientation stratégique nécessite une approche claire en matière de réalisation, de suivi des résultats et de reddition de comptes.

Mise en œuvre progressive

Le plan sera mis en œuvre au moyen de plans d’action présentés au Conseil tous les deux à trois ans. Ces plans d’action seront alignés sur les priorités du plan et préciseront les initiatives, les échéanciers et les ressources nécessaires pour répondre aux besoins émergents. Cette approche permettra à la Région de saisir les occasions à court terme tout en demeurant en mesure de s’adapter à l’évolution du financement, des conditions du marché et des besoins de la communauté.

Mesurer les progrès et les investissements

Chaque priorité du plan est appuyée par un ensemble d’indicateurs clés de rendement permettant de mesurer les résultats.

La [Vision](#) du Conseil régional Vision du Conseil régional, qui vise à bâtir des communautés fortes, bienveillantes et sécuritaires, oriente les activités de la Région et se concrétise par l’intermédiaire de son cadre de responsabilisation (Accountability Framework). Ce cadre traduit cette vision en actions concrètes à travers le Plan stratégique, le budget pluriannuel et les plans des différents services, y compris le présent plan. Il comprend à la fois un volet de responsabilisation envers la communauté et un volet de gestion de la performance.

La responsabilisation envers la communauté met l’accent sur le bien-être global de la population et reflète les résultats que la Région surveille afin d’orienter sa planification à long terme, ses démarches de représentation et son travail en collaboration avec ses partenaires. Ces résultats sont mesurés au moyen d’indicateurs communautaires, lesquels sont influencés par les actions de nombreux partenaires des secteurs public, privé et à but non lucratif. Le présent plan assure le suivi de la responsabilisation envers la communauté à l’aide des indicateurs systémiques suivants :

INDICATEUR	VALEUR DE RÉFÉRENCE (2025)
Taux d’inoccupation des logements locatifs (construits expressément à cette fin)	2.1 % (Moyenne sur cinq ans, de 2021 à 2025) 3.7 % (2025)
Loyer moyen du marché (logements construits expressément à cette fin, toutes catégories de logements confondues)	1 930 \$
Ménages inscrits sur la liste d’attente pour un logement subventionné à la fin de l’année	22 074 ménages
Temps d’attente moyen pour un logement subventionné (temps d’attente combiné pour les logements communautaires et les prestations de logement transférables)	Aînés: 8 ans Personnes seules non âgées: 8 ans Familles: 3,5 ans
Personnes en situation d’itinérance (identifiées au moyen de la liste nominative à la fin de l’année)	2 381

La responsabilisation en matière de performance met l’accent sur la contribution de la Région au bien-être de la communauté. La Région exerce un contrôle direct sur les résultats et atteint ses objectifs grâce aux services régionaux et aux partenariats, conformément aux orientations du budget pluriannuel.

Le présent plan assure le suivi de la responsabilisation en matière de performance au moyen de mesures de rendement spécifiques associées à chaque priorité, afin d’évaluer les progrès réalisés dans l’atteinte des objectifs. Les progrès consistent à faire évoluer les résultats dans la direction souhaitée (augmentation, maintien ou diminution) pendant la durée du plan, avec des cibles d’investissement en immobilisations définies en cohérence avec [le plan décennal d’immobilisations 2026 de la Région](#).

Rapport annuel

La Région présentera chaque année au Conseil et au public un rapport sur les résultats obtenus, notamment les principales activités réalisées, les réalisations accomplies ainsi que la performance par rapport aux indicateurs et aux cibles établies. Ces rapports d’avancement contribueront à assurer la transparence et la reddition de comptes, tout en permettant à la Région d’évaluer la contribution du plan aux résultats en matière de logement et de lutte contre l’itinérance, et de déterminer les ajustements qui pourraient être nécessaires.

Mise en œuvre coordonnée

Les résultats en matière de logement et de lutte contre l’itinérance dépendent d’une coordination efficace entre les services de la Région et avec les partenaires externes, notamment les municipalités locales, les fournisseurs de logements et les organismes communautaires. La Région continuera de maintenir des structures de coordination interservices afin de veiller à ce que les investissements en matière de logement, la prestation des services et les décisions stratégiques soient alignés sur les priorités du plan. Elle poursuivra également son engagement régulier auprès des partenaires externes afin de faire progresser ces priorités de manière concertée.

Examen à mi-parcours

Un examen sera réalisé à mi-parcours du plan afin d’évaluer les progrès accomplis, de cerner les nouveaux défis et besoins émergents, et d’envisager les ajustements nécessaires en fonction des résultats de cette analyse.

Le Bridge a ouvert ses portes en 2023 et offre des logements de transition sur la propriété de Sutton Youth Services, dans la municipalité de Georgina.



Financement des priorités du plan

Répondre à l'ensemble des besoins dépasse les capacités et les ressources qu'un seul ordre de gouvernement peut fournir ou financer. Ce plan met plutôt l'accent sur les domaines où la Région peut amorcer une amélioration progressive, stratégique et réalisable dans les limites de ses ressources disponibles, tout en se positionnant afin d'obtenir du financement des gouvernements supérieurs.

Les principes ci-dessous guideront les décisions d'investissement nécessaires à la mise en œuvre du plan et orienteront le processus budgétaire pluriannuel, y compris la planification des dépenses en immobilisations et des dépenses de fonctionnement, afin de faire progresser les priorités du plan tout en maintenant une certaine flexibilité pour s'adapter aux changements.

PRINCIPE	CE QUE CELA SIGNIFIE
1. Prioriser les investissements à fort effet de levier	Les ressources sont consacrées aux initiatives qui peuvent accroître l'impact des contributions de la Région et offrir aux résidents des solutions de logement durables et à long terme. Cela comprend notamment : • Prioriser les investissements qui peuvent mobiliser des capitaux ou des fonds de fonctionnement supplémentaires provenant de partenaires ou des gouvernements supérieurs. • Équilibrer la nécessité de préserver ou de prolonger la durée de vie du parc immobilier existant avec la création de nouvelles offres de logements. • Accélérer la réalisation des projets afin de répondre plus rapidement à l'augmentation des besoins. • Maximiser l'utilisation des actifs de la Région et de HYI, notamment les terrains et les bâtiments, afin d'accroître l'offre de logements. • Permettre aux partenaires, tels que les organismes à but non lucratif et le secteur privé, de contribuer à la réalisation des engagements du plan, en reconnaissant que la Région ne peut répondre seule à l'augmentation des besoins.
2. Harmoniser la croissance des immobilisations avec la viabilité opérationnelle	La nouvelle offre de logements est accompagnée d'un financement opérationnel durable. Cela comprend notamment : • Identifier des possibilités dans le cadre des processus budgétaires de la Région afin de stabiliser les niveaux de service actuels des programmes de lutte contre l'itinérance et de planifier la croissance future, notamment par l'entremise de subventions au loyer visant à garantir que les nouveaux logements créés demeurent abordables pour les ménages à faible revenu. • Collaborer avec HYI afin de veiller à ce que les nouveaux projets de logements communautaires soient structurés de manière à générer des revenus suffisants pour couvrir les coûts d'exploitation et contribuer aux réserves destinées aux immobilisations. • Faire valoir auprès du gouvernement provincial la nécessité d'un financement opérationnel accru et à long terme pour les services liés à l'itinérance et à la stabilité résidentielle, ainsi que d'un nouveau financement pour les logements avec services de soutien. • Plaider en faveur d'un financement dédié pour répondre aux besoins de réparation des logements communautaires, dont le déficit d'entretien accumulé atteignait 145 millions de dollars en 2026.

PRINCIPE	CE QUE CELA SIGNIFIE
3. Investir pour un impact systémique	Reconnaissant que le logement constitue la solution à l'itinérance, les investissements prioriseront la prévention de l'itinérance ainsi que la création de solutions de logement permanentes afin de favoriser la stabilité résidentielle à long terme des résidents dans le besoin.
4. Maintenir une flexibilité dans le temps	Les approches financières sont harmonisées avec l'environnement de financement, les conditions du marché et l'évolution des besoins de la communauté liés aux plans d'action. Cela comprend une approche fondée sur le risque pour le financement de nouveaux projets de développement, évalués au cas par cas, ainsi que le maintien d'une réserve de projets prêts à démarrer (shovel-ready) afin de maximiser l'accès aux fonds des gouvernements supérieurs lorsqu'ils deviennent disponibles.



Évaluation des besoins

Le plan repose sur une évaluation des besoins actuels et futurs en matière de logement dans la Région de York. Cette évaluation a analysé les données du Recensement de 2021, les dénombrements ponctuels (Point-in-Time Counts), la liste d'attente de la Région pour les logements subventionnés et la liste nominative (By-Name List), ainsi que le sondage d'opinion communautaire de l'automne 2025 et le sondage sur les perspectives liées à l'abordabilité du logement.



Les défis liés à l'abordabilité du logement continuent d'avoir un impact sur les résidents de la Région de York. Au cours de la dernière décennie, les prix des logements en propriété et les loyers ont augmenté plus rapidement que les revenus des ménages. En 2021, le Conseil régional de York a déclaré une crise de l'abordabilité du logement, alors qu'un nombre croissant de résidents éprouvaient des difficultés à trouver un logement correspondant à leurs moyens financiers. Les ménages à faible revenu disposent de choix de logement limités offrant une abordabilité accrue pour répondre à leurs besoins, notamment les logements communautaires ou les logements du marché privé situés dans les segments les plus abordables. Les ménages à revenu modéré sont également touchés par l'augmentation des prix des logements en propriété et des loyers, ce qui réduit leurs options de logement abordable partout dans la Région de York. En 2021, 47 850 ménages à faible et à revenu modéré étaient en situation de besoin impérieux en matière de logement, représentant 13 % de l'ensemble des ménages de la Région de York. Ce nombre pourrait atteindre près de 60 000 ménages d'ici 2035.¹⁴

L'offre de logements locatifs demeure insuffisante, avec une croissance limitée des logements locatifs construits expressément à cette fin au cours des 20 dernières années. Le marché locatif secondaire continue de jouer un rôle important dans l'offre locative de la Région. Les logements locatifs secondaires de type résidentiel avec terrain (ground-related secondary rental market) représentent environ la moitié (52 %) de l'offre locative de la Région, tandis que les logements locatifs secondaires dans les immeubles à forte densité représentent environ un quart (27 %) de l'offre. Bien que le marché locatif secondaire contribue à combler une partie du déficit de logements, il offre généralement moins d'abordabilité et une sécurité d'occupation moindre que les logements locatifs construits expressément à cette fin. Il contribue également à l'investissement spéculatif dans le marché immobilier, ce qui a des répercussions sur les personnes et les familles qui cherchent à trouver et à conserver un logement. Le reste du parc locatif est estimé être constitué de logements construits expressément à cette fin, soit 11 % dans le marché privé et 10 % en logements communautaires.

En 2025, le taux d'inoccupation des logements locatifs construits expressément à cette fin a augmenté pour atteindre 3,7 %, mais il est historiquement demeuré inférieur au seuil de référence de 3 %, généralement considéré comme un indicateur d'un marché locatif sain. Cette évolution s'explique par une augmentation de l'offre de logements locatifs construits expressément à cette fin et par une diminution du nombre de résidents temporaires. De 2020 à 2024, les logements locatifs construits expressément à cette fin, qu'ils relèvent du marché privé ou du logement communautaire, représentaient environ 4,6 % des mises en chantier complétées. Toutefois, au cours de la même période, les loyers moyens du marché ont augmenté de 32 %, passant de 1 465 \$ à 1 930 \$, toutes catégories de logements confondues.

Les ménages locataires sont touchés de manière disproportionnée par les défis liés à l'abordabilité du logement. Un peu plus de 18 000 ménages en situation de besoin impérieux en matière de logement étaient des ménages locataires, et ce nombre devrait dépasser 25 000 ménages d'ici 2045. Bien que les ménages locataires représentent seulement 18 % de l'ensemble des ménages de la Région de York, ils comptent pour 38 % des ménages en situation de besoin impérieux en matière de logement. Près de la moitié de tous les locataires consacrent 30 % ou plus de leur revenu aux coûts de logement, et près du quart des locataires consacrent 50 % ou plus de leur revenu au logement.

L'abordabilité du logement exerce une pression financière importante sur les résidents. Le Sondage 2025 sur les perspectives liées à l'abordabilité du logement a révélé que 76 % des résidents ont déclaré devoir faire des compromis financiers, notamment en réduisant leurs dépenses dans d'autres domaines ou en ayant recours à leur épargne ou à l'emprunt pour joindre les deux bouts. Le Sondage d'opinion communautaire de l'automne 2025 a révélé qu'environ 56 % des résidents envisagent de quitter la Région de York en raison des coûts du logement, bien que 40 % de ce groupe préféreraient rester si l'abordabilité du logement s'améliorait.

La hausse de l'inabordabilité du logement entraîne une augmentation importante de l'itinérance. Les programmes existants de logements d'urgence et de logements de transition fonctionnent régulièrement à pleine capacité ou presque. L'augmentation du coût du logement fait en sorte que davantage de personnes demeurent plus longtemps dans les logements d'urgence et de transition. La durée moyenne de séjour en logement d'urgence a presque doublé entre 2019 et 2025, passant de 26,5 jours à 56 jours.

Le dénombrement ponctuel (Point-in-Time Count) de 2025 de la Région de York a identifié 1 176 personnes en situation d'itinérance, soit une augmentation de 34 % par rapport à 2024, ainsi que 339 personnes en situation d'itinérance non hébergée, soit une augmentation de 90 % par rapport à 2024.

La liste d'attente de la Région de York pour les logements subventionnés augmente plus rapidement que la capacité de construction de nouveaux logements communautaires. En 2025, 22 074 ménages étaient en attente d'un logement subventionné, soit une hausse de 20 % par rapport aux 18 419 ménages de l'année précédente. Au cours de la dernière décennie, en moyenne 962 ménages par année se sont ajoutés à la liste d'attente, alors que seulement 450 ménages par année ont obtenu un logement. Durant la même période, la Région a ajouté 648 nouveaux logements communautaires nets. En 2025, le temps d'attente moyen pour obtenir un logement communautaire était de 10 ans. Depuis 2020, la Région a offert des prestations de logement transférables, notamment des prestations financées par la Région et le programme COHB (Canada-Ontario Housing Benefit), à plus de 1 600 demandeurs, offrant ainsi une solution plus rapide que l'attente d'un logement subventionné. Les demandeurs ayant accepté une prestation de logement transférable en 2025 ont attendu en moyenne 2,5 ans. Toutefois, le nombre de prestations disponibles demeure insuffisant pour répondre à la demande, et leur efficacité dépend de la disponibilité de logements locatifs abordables sur le marché.

Conformément aux règles provinciales relatives aux listes d'attente, les survivants de violence familiale et de traite des personnes bénéficient d'un statut prioritaire sur la liste d'attente pour les logements subventionnés. Au cours des dernières années, la Région a connu une augmentation importante du nombre de demandeurs bénéficiant du statut de priorité spéciale, passant de 68 ménages en 2019 à 879 en 2025. Cette hausse est associée à un plus grand nombre de personnes ayant eu besoin de services d'intervention en situation de crise pendant et après la pandémie, ainsi qu'à une augmentation de la violence fondée sur le genre.

¹⁴ HelpSeeker Technologies, York Region Community Housing Needs Assessment, 2024. Core housing need projected to grow to 58,889 households by 2035. Estimated using 2016 and 2021 Census Data and Housing Assessment and Resource Tools projections

La Région de York continue de développer sa capacité en matière de logements d'urgence.

Comparativement aux municipalités comparables, la Région dispose de moins de places d'hébergement d'urgence par tranche de 100 000 habitants. Lorsque les personnes demeurent plus longtemps dans les logements d'urgence avant d'accéder à un logement plus stable, moins de places sont disponibles pour aider d'autres personnes dans le besoin. Alors que la Région de York poursuit l'augmentation de sa capacité d'accueil, des approches temporaires alternatives ont été mises en place afin d'offrir un hébergement aux personnes en situation d'itinérance. Ces mesures comprennent notamment l'ajout de places d'hébergement supplémentaires dans les bâtiments existants de logements d'urgence, l'augmentation de la capacité des refuges saisonniers pour atténuer les effets des conditions météorologiques extrêmes, ainsi que l'utilisation d'hôtels lorsque d'autres options ne sont pas raisonnablement disponibles.

Le portefeuille de logements communautaires de la Région de York constitue une composante essentielle du marché locatif. En tant que gestionnaire de services, la Région finance et administre 7 079 logements du marché et logements subventionnés répartis dans les neuf municipalités locales. Ces logements appartiennent à 43 fournisseurs de logements à but non lucratif et coopératifs, incluant la société locale de logement de la Région, HYI. HYI exploite 3 124 logements, soit 44 % de l'ensemble du portefeuille, tandis que les 3 955 logements restants sont détenus et exploités par des fournisseurs de logements à but non lucratif et coopératifs.

La Région est responsable de veiller à ce que ces propriétés demeurent sécuritaires et soient maintenues en bon état afin de répondre aux besoins des résidents actuels et futurs. Le portefeuille de logements communautaires atteint environ 50 % de sa durée de vie utile prévue. Environ 15 % des sites ont été construits avant 1987 dans le cadre d'anciens programmes fédéraux et provinciaux de logement, tandis que près des deux tiers du portefeuille ont été construits entre 1987 et 1998, à la suite du retrait du gouvernement fédéral du secteur du logement social. Lorsque la province a transféré la responsabilité des logements communautaires aux gestionnaires de services au début des années 2000, ce transfert ne comprenait pas un financement suffisant pour répondre aux besoins actuels et futurs en matière de réparations majeures et d'investissements en immobilisations.

Un portefeuille de logements communautaires vieillissant nécessite des investissements de plus en plus importants pour les réparations majeures. Des investissements continus sont essentiels pour préserver l'abordabilité, puisque l'absence d'interventions adéquates pourrait entraîner la perte de ces logements. En 2026, les besoins estimés non financés en matière de réparations majeures pour le portefeuille de logements communautaires (organismes à but non lucratif, coopératives et HYI) s'élèvent à environ 145 millions de dollars. Toutefois, les pressions économiques persistantes contribuent à l'augmentation des coûts de réparation, ce qui accroît les contraintes financières tant pour les fournisseurs de logements que pour la Région.



Travaux de construction en cours pour les logements communautaires, d'urgence et de transition de Blue Door, dans la municipalité de Newmarket, avril 2026

Ce que nous avons entendu



Une série de consultations et d'activités d'engagement ont été menées afin de soutenir l'élaboration du plan. Au cours de ces échanges, des questions ont été posées concernant la situation du logement dans la Région de York, les principales lacunes, les défis et les possibilités, ainsi que les avenues potentielles de collaboration intersectorielle permettant de favoriser des solutions de logement durables à long terme.

Priorité 1 :

Accroître et préserver l'offre de logements

Renforcer la capacité du secteur du logement communautaire et favoriser le développement de nouveaux logements

- Renforcer la collaboration entre la Région, les municipalités locales et les organismes à but non lucratif, y compris les fournisseurs de logements communautaires, afin de soutenir une gamme plus vaste d'options de logement.
- Mettre en place des incitatifs financiers, tels que l'allègement de l'impôt foncier et le report ou l'exemption des frais d'aménagement, qui sont essentiels pour améliorer la viabilité des projets et permettre l'accès au financement des gouvernements supérieurs.
- Explorer des outils comme le zonage d'inclusion, le développement intercalaire (infill development), les acquisitions foncières et la promotion des logements secondaires, des mini-maisons et des logements accessoires (additional dwelling units), tout en renforçant les initiatives existantes comme la Community Housing Supply Grant.

Protéger le parc immobilier vieillissant afin d'assurer sa viabilité à long terme et de prévenir la perte de logements abordables, dans le but de préserver les options de logement abordable pour les résidents.

- Préserver de manière proactive le parc immobilier existant en aidant les fournisseurs de logements communautaires à gérer leurs actifs et en collaborant avec eux à l'approche de la fin des périodes hypothécaires.
- Protéger l'abordabilité des logements en gérant le risque de perte de logements locatifs attribuable aux conversions en copropriétés, notamment grâce à des outils tels que les acquisitions et les politiques de conversion de logements locatifs.
- Saisir les occasions de réaménagement des sites vieillissants, offrir un soutien financier ciblé et assurer un suivi du parc locatif existant afin de permettre une intervention proactive précoce auprès des propriétaires.

Les logements avec services de soutien constituent une composante essentielle du système de logement et de lutte contre l'itinérance afin de renforcer les parcours vers un logement permanent pour les personnes ayant des besoins complexes.

- Élargir les options de logements avec services de soutien qui intègrent des services provenant de différents secteurs.
- Tirer parti du portefeuille de logements communautaires lorsque des possibilités existent d'intégrer des logements avec services de soutien grâce à des partenariats avec des organismes à but non lucratif et des fournisseurs de services.
- Explorer les possibilités avec les organismes souhaitant développer des logements avec services de soutien afin de les aider à accéder à des sources de financement provenant des différents ordres de gouvernement.

Priorité 2 :

Aider les personnes à trouver et à conserver un logement

Il existe une possibilité d'améliorer l'accessibilité des services pour les résidents et les fournisseurs de services, tout en offrant des parcours plus clairs au sein du système.

- Élargir l'accessibilité des services liés au logement et à l'itinérance afin de veiller à ce qu'ils soient disponibles partout dans la Région.
- Renforcer l'orientation et la coordination au sein du système en améliorant les liens entre les fournisseurs de services, les fournisseurs de logements et les résidents, afin de permettre aux personnes de trouver et d'accéder plus facilement au logement et aux services de soutien dont elles ont besoin.
- Accroître la capacité et la connaissance du système en améliorant la compréhension des ressources et des soutiens disponibles, tout en renforçant la capacité des fournisseurs de logements à gérer des situations locatives complexes.

L'amélioration de la stabilité résidentielle nécessite des systèmes de soutien intégrés qui combinent la prévention, les interventions en amont et des services globaux d'accompagnement liés au logement afin de répondre à des besoins de plus en plus complexes.

- Accroître les investissements dans les logements offrant des services d'accompagnement globaux pour les personnes ayant des besoins complexes.
- Améliorer la prévention de l'itinérance et les interventions en amont en élargissant les services d'intervention de proximité et les mesures de réduction des méfaits, en renforçant la capacité des intervenants responsables des dossiers et en identifiant des parcours vers le logement avant qu'une situation de crise ne survienne.
- Prévenir l'instabilité résidentielle en combinant des aides financières et non financières, notamment des services de soutien intégrés au sein des logements et des partenariats avec des fournisseurs de services privés et à but non lucratif, afin de permettre une intervention précoce.

Des approches centrées sur la personne et fondées sur les données sont nécessaires pour améliorer l'équité en matière de logement et la stabilité résidentielle des personnes les plus à risque de vivre de l'itinérance.

- Améliorer l'accès équitable au logement et aux services de soutien en éliminant les obstacles auxquels font face les divers groupes de résidents et en établissant des partenariats avec les organismes qui les accompagnent.
- Améliorer la stabilité résidentielle et la sécurité d'occupation grâce à la sensibilisation des propriétaires, à la clarification de leurs responsabilités et à l'encouragement de leur participation au système de logement.
- Améliorer la communication sur l'utilisation des données issues des dénombrements ponctuels afin d'identifier les groupes surreprésentés parmi les personnes en situation d'itinérance et de mieux répondre à leurs besoins.

Priorité 3 :
**Renforcer le système de logement et de lutte contre l'itinérance
et promouvoir ses intérêts**

**Renforcer l'harmonisation et la coordination en matière de logement et de lutte contre l'itinérance
à l'échelle de la Région et de ses municipalités locales**

- Améliorer l'harmonisation et la coordination avec les municipalités locales en uniformisant les cibles, les résultats attendus en matière de logement, les principaux indicateurs de logement, les démarches de représentation et la définition de l'abordabilité.
- Renforcer la collaboration et l'intégration avec d'autres secteurs, notamment le secteur des soins de santé et le marché privé du logement.

**Accroître l'engagement communautaire et la sensibilisation afin de réduire la stigmatisation
associée au logement hors marché**

- Renforcer la compréhension du public grâce à des activités proactives de sensibilisation et de dialogue visant à communiquer la valeur du logement communautaire et des logements avec services de soutien.
- S'appuyer sur des solutions et des approches stratégiques fondées sur des données probantes en matière de logement et d'itinérance afin de soutenir une représentation éclairée et une prise de décision efficace.

**Une représentation efficace est essentielle pour créer les conditions nécessaires à l'amélioration des
résultats en matière de logement et de lutte contre l'itinérance.**

- Faire valoir auprès de tous les ordres de gouvernement la nécessité d'accroître le financement des immobilisations et du fonctionnement pour le développement du logement, les services de lutte contre l'itinérance et les services d'accompagnement globaux, notamment les logements avec services de soutien et les initiatives favorisant le maintien à domicile des aînés.
- Adopter des approches de représentation fondées sur les données afin de démontrer clairement les besoins en matière de logement, de renforcer les demandes de financement et de mettre en évidence les résultats améliorés associés au logement abordable et au logement communautaire.
- Harmoniser les démarches de représentation en matière de logement et de santé en reconnaissant le logement comme un déterminant social fondamental de la santé, en plaidant pour un meilleur accès aux services de santé mentale et de soutien en dépendance, et en faisant progresser des approches provinciales coordonnées en matière de financement et de politiques qui relient les résultats communs des secteurs du logement et de la santé.

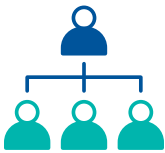
QUI A ÉTÉ CONSULTÉ?



À L'INTERNE : Comité du logement et de l'itinérance, personnel interne et équipes de direction.



TABLES INTERNES DE LEADERSHIP COMMUNAUTAIRE : Comité consultatif sur l'accessibilité de la Région de York, Conseil de planification des services sociaux de la Région de York (Human Services Planning Board), Table d'action du partenariat Région de York / Police régionale de York.



PARTENAIRES EXTERNES : Fournisseurs de logements communautaires, partenaires du système de services en itinérance, groupe de travail sur le logement de la Région de York et des municipalités locales.



POPULATION GÉNÉRALE : Par l'utilisation des résultats du Sondage d'opinion communautaire de l'automne 2025 et du Sondage sur les perspectives liées à l'abordabilité du logement.



PERSONNES AYANT UNE EXPÉRIENCE VÉCUE OU UNE EXPÉRIENCE ACTUELLE DES ENJEUX CONCERNÉS : Par l'utilisation des résultats des consultations menées dans le cadre du *Plan du système de services en itinérance 2024-2027*.



COMBIEN DE PERSONNES ONT ÉTÉ MOBILISÉES?

125

personnes ont participé aux activités de mobilisation par l'entremise de groupes de discussion virtuels

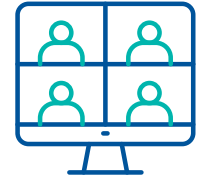
14 personnes provenant du Groupe de travail sur le logement de la Région de York et des municipalités locales.

10 représentants de fournisseurs de logements communautaires.

20 personnes provenant de 18 organismes partenaires du système de services en itinérance.

81 membres du personnel de la Région de York.

COMMENT LES PARTENAIRES ONT-ILS ÉTÉ MOBILISÉS?



Les activités de mobilisation comprenaient sept groupes de discussion virtuels.

- Personnel interne (2 groupes)
- Direction des services internes
- Fournisseurs de logements communautaires
- Organismes partenaires du système de services en itinérance
- Groupe de travail sur le logement de la Région de York et des municipalités locales



Cinq présentations et séances de questions-réponses avec :

- Comité du logement et de l'itinérance (2 séances)
- Tables internes de leadership communautaire :
 - Comité consultatif sur l'accessibilité de la Région de York
 - Conseil de planification des services sociaux de la Région de York (Human Services Planning Board)
 - Table d'action du partenariat Région de York / Police régionale de York

ANNEXE E :

Glossaire

Liste nominative : Recense le nombre de personnes uniques qui vivent une situation d’itinérance pendant au moins une journée chaque mois, en fournissant des données en temps réel pour soutenir l’accès coordonné (Coordinated Access) et établir les priorités afin d’aider les personnes et les familles. Les personnes sont ajoutées à la liste (entrées ou flux entrant – inflow) lorsqu’elles commencent à utiliser des services liés à l’itinérance, et sont retirées de la liste (sorties ou flux sortant – outflow) lorsqu’elles obtiennent un logement ou cessent d’avoir recours aux services. À l’échelle du système, cette liste permet de suivre les mouvements globaux liés à l’itinérance (entrées et sorties), ce qui en fait un outil précieux pour évaluer la performance du système et démontrer les besoins à l’aide de données probantes.

Itinérance chronique : Décrit les personnes qui ont vécu une situation d’itinérance pendant six mois ou plus au cours de la dernière année, ou celles qui ont connu l’itinérance pendant plus de 18 mois au cours des trois dernières années.

Logement communautaire : Le logement communautaire comprend deux types de logements locatifs et offre des logements à long terme aux personnes, aux familles et aux aînés. Les logements locatifs subventionnés sont destinés aux ménages à faible ou à revenu modéré qui répondent aux critères d’admissibilité. Les logements locatifs abordables du marché visent à offrir des loyers inférieurs à ceux de logements comparables du secteur privé.

Fournisseurs de logements communautaires : Organismes qui développent, possèdent et/ou exploitent des logements communautaires. Dans la Région de York, cela comprend les organismes de logement à but non lucratif, les coopératives d’habitation et Housing York Inc. Leur objectif principal est de fournir et de gérer des logements répondant aux besoins de la communauté.

Équipe d’intervention de proximité en paramédecine communautaire : Partenariat entre l’équipe de proximité des programmes communautaires d’itinérance de la Région, les services de paramédecine communautaire et deux médecins locaux. CPORT, les intervenants de proximité et

les paramédics communautaires travaillent ensemble afin d’offrir des soins primaires, des services en santé mentale et en dépendance, ainsi que des soutiens sociaux aux personnes dans leur milieu de vie, notamment dans les campements.

Logement coopératif : Forme de logement communautaire gérée par ses résidents, appelés membres. Les membres élisent un conseil d’administration responsable de la gestion de l’immeuble. Les coopératives d’habitation comprennent généralement un mélange de logements du marché et de logements à loyer indexé sur le revenu (RGI).

Accès coordonné : Approche visant à uniformiser la façon dont les personnes en situation d’itinérance ou à risque d’itinérance accèdent aux logements et aux services connexes dans une zone géographique donnée. Elle utilise une liste nominative (By-Name List) pour faciliter l’accès aux services, aider les organisations à collaborer et atteindre un objectif commun. Les éléments essentiels comprennent une base de données partagée, un processus commun d’évaluation et de triage pour orienter les personnes vers les services appropriés, ainsi qu’une structure de gouvernance intégrée.

Besoin impérieux en matière de logement : Mesure utilisée par Statistique Canada pour identifier les ménages vivant dans un logement inadéquat (nécessitant des réparations majeures), inapproprié (nombre insuffisant de chambres) ou inabordable (coût supérieur à 30 % du revenu avant impôt), et qui ne peuvent pas accéder à un autre logement acceptable dans leur communauté.

Détournement de l’itinérance : Aide visant à répondre immédiatement aux besoins d’une personne qui vient de perdre son logement. Cette approche axée sur la personne aide les ménages à trouver rapidement une solution de logement sécuritaire, plutôt que d’entrer dans un logement d’urgence ou de vivre une situation d’itinérance non hébergée. Elle vise à réduire la durée de l’expérience d’itinérance et à prévenir les séjours en hébergement d’urgence.

Logement d’urgence : Offre un hébergement individuel à court terme aux personnes ayant perdu leur logement. Les résidents ont également accès à des services de soutien répondant à divers besoins, notamment en matière de santé et d’emploi.

Système d’information sur les personnes et les familles sans abri : Plateforme fédérale de gestion des données utilisée par les organismes offrant des services aux personnes en situation d’itinérance pour enregistrer les renseignements sur les clients, les services reçus et les séjours en logement d’urgence. La Région de York utilise les données HIFIS pour suivre la durée des séjours en hébergement d’urgence et les transitions vers un logement permanent.

Abordabilité du logement : Au Canada, un logement est généralement considéré comme abordable lorsque son coût représente moins de 30 % du revenu du ménage avant impôt.

Comité du logement et de l’itinérance : Comité spécial du Conseil régional créé pour faire progresser les priorités liées à la crise du logement et de l’itinérance et recommander des solutions, en mettant l’accent sur les responsabilités de la Région en tant que gestionnaire de services. Cela comprend l’accélération de la création de nouveaux logements d’urgence, de transition, communautaires et abordables, ainsi que le soutien à la coordination et à la collaboration avec les municipalités locales.

Continuum du logement : Concept décrivant une gamme d’options de logement permettant de répondre aux besoins des ménages selon différentes situations. Le continuum comprend l’itinérance, les logements d’urgence et de transition, les logements avec services de soutien, les logements communautaires, les logements locatifs abordables, les logements locatifs du marché et l’accès à la propriété.

Logement d’abord : Modèle de services destiné aux personnes ayant des besoins complexes et faisant face à des obstacles liés à l’itinérance chronique. Ses principes comprennent l’accès immédiat au logement sans conditions préalables, le choix et l’autodétermination, une approche axée sur le rétablissement incluant la réduction des méfaits, des services individualisés centrés sur la personne et l’intégration sociale et communautaire.

Housing York Inc. : Société locale de logement de la Région de York et plus important fournisseur de logements communautaires de la Région. Supervisée par un conseil d’administration composé de membres du Conseil régional, HYI possède, exploite et entretient 3 124 logements du marché et logements à loyer indexé sur le revenu répartis dans 38 propriétés. Elle possède également sept propriétés de logements d’urgence et de transition comprenant 97 logements d’urgence et 34 logements de transition.

Logement hors marché : Modèle de logement développé et exploité sans objectif principal de générer un profit, où l’abordabilité est maintenue à long terme. Il est généralement offert par des organismes à but non lucratif, des coopératives d’habitation et des sociétés locales de logement comme HYI. Il peut comprendre des logements communautaires, des logements avec services de soutien, des logements d’urgence et de transition, ainsi que d’autres formes de logement avec différents niveaux d’abordabilité.

Logement à but non lucratif : Forme de logement communautaire fournie par une société sans but lucratif supervisée par un conseil d’administration bénévole. Les logements à but non lucratif comprennent généralement un mélange de logements du marché et de logements à loyer indexé sur le revenu.

Programme de proximité : Offre une gestion intensive de cas à court terme, de l’orientation vers les services, des références vers les services sociaux et de santé, ainsi qu’un soutien en situation de crise aux personnes en situation d’itinérance ou à risque d’itinérance afin de les aider à trouver et/ou conserver un logement stable.

Prestation de logement transférable : Subvention au loyer liée au ménage plutôt qu’à un logement précis, permettant aux bénéficiaires de l’utiliser sur le marché locatif privé. Les ménages reçoivent généralement un paiement direct couvrant la différence entre leur capacité de paiement (habituellement 30 % du revenu ou un montant fixe) et le loyer moyen du marché. La Prestation canadienne pour le logement Canada-Ontario (COHB) est une forme de prestation de logement transférable.

Prévention : Politiques, pratiques et interventions visant à réduire la probabilité qu’une personne vive une situation d’itinérance. Les programmes de prévention immédiate peuvent comprendre une aide financière temporaire pour les arrrages de loyer ou de services publics, la médiation locative et l’aide juridique afin de prévenir les expulsions.

Logements locatifs construits expressément à cette fin : Immeubles résidentiels conçus et construits spécifiquement pour être loués.

Logement à loyer indexé sur le revenu : Forme de subvention au logement où le locataire ou le membre d’une coopérative paie environ 30 % du revenu brut du ménage pour le loyer, ou un montant fixe selon une grille établie s’il reçoit de l’aide sociale. La différence entre le montant payé et le loyer réel du marché est couverte par une subvention versée au fournisseur de logements.

Supplément au loyer : Programme dans lequel la Région verse directement un financement à un propriétaire privé afin de combler l’écart entre la contribution du locataire (généralement 30 % du revenu ou un montant fixe, comme pour le RGI) et le loyer du marché. Les ententes de supplément au loyer utilisent des logements du marché privé plutôt que le parc de logements communautaires.

Gestionnaire de services : Terme utilisé dans la Housing Services Act, 2011 pour désigner un gestionnaire municipal consolidé de services ou un conseil d’administration des services sociaux de district responsable d’administrer et de financer les programmes et services liés au logement et à l’itinérance. La Région de York est l’un des 47 gestionnaires de services désignés en Ontario.

Liste d’attente pour les logements subventionnés : Registre centralisé des ménages de la Région de York ayant présenté une demande et ayant été jugés admissibles à un logement subventionné. La liste respecte les règles provinciales d’admissibilité et de priorité. La Région utilise cette liste pour attribuer les logements RGI, les suppléments au loyer et les prestations de logement transférables lorsqu’ils deviennent disponibles.

Logement avec services de soutien : Logement permanent ou à long terme associé à des services de santé et de soutien social sur place ou facilement accessibles pour les résidents ayant des besoins complexes, notamment des problèmes de santé mentale, de dépendance, des déficiences développementales ou des antécédents d’itinérance chronique.

Logement de transition : Hébergement individuel à moyen terme destiné aux personnes ayant perdu leur logement. Il offre également un soutien supplémentaire pour aider les personnes à trouver un logement permanent, accéder à l’emploi et surmonter les difficultés ayant pu empêcher leur maintien en logement auparavant.



